



# MIGRATION DE RETOUR :

## TRAFIC ET TRAITE DES MIGRANTS IVOIRIENS LE LONG DE LA ROUTE MEDITERRANNEENNE CENTRALE ET OCCIDENTALE

Une étude de l'OIM Côte d'Ivoire

Août 2021



Projet financé par l'Union européenne  
Projet mis en oeuvre par l'OIM

*Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les désignations employées et la présentation des documents dans cet ouvrage n'impliquent pas l'expression par l'OIM d'une quelconque opinion quant au statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant ses frontières ou ses limites.*

*L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.*

© 2021 Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Photo de couverture : Migrante de retour en Côte d'Ivoire et son enfant, Abidjan, 2020.

Copyright © OIM/Mohamed DIABATÉ.

- Initiative conjointe UE-OIM pour la Protection et la Réintégration des migrants
- Cette étude consacrée au trafic et à la traite des migrants ivoiriens de retour le long de la route méditerranéenne centrale et occidentale a été rendue possible grâce aux données collectées et analysées dans le cadre de l'Initiative Conjointe Union Européenne (UE) – Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour la protection et la réintégration des migrants en Côte d'Ivoire, mise en œuvre en étroite collaboration avec le Gouvernement de Côte d'Ivoire<sup>1</sup>.

Ce projet a pour objectif d'aider des migrants ivoiriens bloqués le long de la route méditerranéenne centrale à rentrer de manière volontaire en Côte d'Ivoire et à leur proposer la meilleure assistance possible en fonction de leur vulnérabilité à travers les volets suivants :

- Aide au retour volontaire dans le pays d'origine (par voie aérienne ou terrestre) ;
- Assistance à l'arrivée : pécule d'appui à la réinsertion, hébergement temporaire et appui d'urgence si nécessaire, mise en contact avec les familles, assistance médicale de base disponible jusqu'à 30 jours après le retour ;
- Assistance supplémentaire non-automatique dépendante de la vulnérabilité et de la motivation du bénéficiaire : appui au logement, scolarisation, assistance médicale prolongée, assistance psychosociale/psychologique, retracement familial, médiation familiale, appui alimentaire/en biens de première nécessité, formation, soutien à la mise en place d'une Activité Génératrice de Revenus (AGR).

Cette étude est envisagée comme une « recherche action », dans la mesure où elle ambitionne de proposer des clés de compréhension permettant aux gouvernements, agences humanitaires et organisations nationales d'avoir une meilleure analyse des tendances migratoires afin notamment d'améliorer leurs réponses et de les intégrer à une politique migratoire plus globale. Elle est envisagée comme une étude pilote qui pourra être répliquée dans d'autres pays visant à montrer la nécessité de prendre en compte de manière spécifique la question du trafic illicite et de la traite des migrants ivoiriens de retour auprès d'agences humanitaires et de développement mais aussi de potentiels bailleurs de fonds sensibilisés sur ces questions. Les données recueillies ainsi que leur analyse pourraient également fournir des informations pertinentes aux missions des pays de transit et/ou de destination (exemples : Libye, Tunisie, Maroc ou Algérie) afin d'améliorer l'assistance apportée aux migrants notamment en matière de protection.

---

<sup>1</sup> [EU-IOM Joint Initiative \(migrationjointinitiative.org\)](http://EU-IOM Joint Initiative (migrationjointinitiative.org))

## TABLE DES MATIÈRES

Acronymes	5
Lexique	6
Introduction	8
Méthodologie	11
Profil des migrants ivoiriens de retour	12
<b>1. Projet migratoire et influence dans le processus de décision</b>	13
1.1 Destination au départ de la Côte d'Ivoire	13
1.2 Motif de départ	14
1.3 Influence sociocommunautaire dans le processus de décision	14
<b>2. Conditions de départ et indicateurs de traite</b>	15
2.1 Une migration peu informée	16
2.2 Documents de voyage et titres de transport	17
2.3 Aide au financement du voyage au départ de la Côte d'Ivoire	19
2.4 Recours à un passeur au départ de la Côte d'Ivoire	20
<b>3. Voyage et basculement dans le trafic illicite et la traite de migrants</b>	21
3.1 Recours à un passeur au cours du voyage	21
3.2 Moyen de transport au départ de la Côte d'Ivoire	22
3.3 Documents de voyage confisqués, volés ou jetés sous la contrainte	24
3.4 Passage du trafic illicite à la traite de migrants	25
<b>4. Séjour dans les pays de transit ou de destination : irrégularité du statut administratif, vulnérabilité     et risques de trafic illicite et traite des migrants</b>	26
4.1 Irrégularité du statut administratif et vulnérabilité face aux trafiquants	26
4.2 Recours à un passeur dans les pays de transit et de destination	27
4.3 Travail dans les pays de transit/destination et risques de traite	28
4.4 Différents types d'exploitation dans les pays de transit et de destination	31
Conclusion	34
Recommandations	35
Liste des tableaux, schémas, encadrés et graphiques	37
Bibliographie	38

## ACRONYMES

AGR : Activité Génératrice de Revenus

BTP : Bâtiments et Travaux Publics

CEDEAO : Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest

CIP : Côte d'Ivoire Prospérité

CLTE : Cellule de Lutte contre le Trafic et l'Exploitation des Enfants

CNI : Carte Nationale d'Identité

CNLTP : Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes

DAES : Département des Affaires Economiques et Sociale des Nations Unies

DGIE : Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur

DPE : Direction de la Protection de l'Enfance

DST : Direction de la Surveillance du Territoire

DTM : Displacement Tracking Matrix (en français : Matrice de suivi des flux)

FFUE : Fonds Fiduciaire Union Européenne

FGD : Focus Group Discussion (en français : Groupe de discussion)

IASC : Interagency Standing Committee

INSP : Institut National de Santé Publique

MMC : Mixed Migration Centre

MNA : Mineur Non Accompagné / ENA : Enfant Non Accompagné

OIM : Organisation internationale pour les migrations (IOM en anglais : International Organization for Migration)

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONUDD : Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime

PNSM : Programme National de Santé Mentale

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

UCT : Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale

VBG : Violences Basées sur le Genre

## LEXIQUE (OIM, 2019)<sup>2</sup>

**Document d'identité** : Document officiel délivré par les autorités compétentes d'un État à une personne pour lui permettre de justifier de son identité.

**Migrant** : Terme générique non défini dans le droit international qui, reflétant l'usage commun, désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale. Il englobe un certain nombre de catégories juridiques de personnes bien déterminées, comme les travailleurs migrants ; les personnes dont les types de déplacement particuliers sont juridiquement définis, comme les migrants objets d'un trafic illicite ; ainsi que celles dont le statut et les formes de déplacement ne sont pas expressément définis par le droit international, comme les étudiants internationaux.

**Migration** : Tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale.

**Migration de retour** : Mouvement de personnes retournant dans leur pays d'origine après avoir quitté leur lieu de résidence habituelle et franchi une frontière internationale (Contexte de la migration internationale).

**Migrant en situation irrégulière** : Personne qui franchit ou a franchi une frontière internationale sans autorisation d'entrée ou de séjour dans le pays en application de sa législation ou d'accords internationaux dont il est parti.

**Migrant en situation régulière** : Personne qui franchit ou a franchi une frontière internationale et est autorisée à entrer ou à séjourner dans un État conformément à la législation dudit État et aux accords internationaux auxquels il est parti. (Adapté de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ((adoptée le 18 décembre 1990, entrée en vigueur le 1er juillet 2003), Recueil de Traités des Nations Unies, vol. 2220, p. 3), art. 5.

**Migration irrégulière** : Mouvement de personnes contrevenant aux lois, aux réglementations ou aux accords internationaux qui régissent l'entrée ou la sortie du pays d'origine, de transit ou de destination.

**Migration régulière** : Migration effectuée en conformité avec la législation du pays d'origine, de transit et de destination.

**Pays de destination** : Dans le contexte de la migration, pays vers lequel se dirige une personne ou un groupe de personnes migrant de façon régulière ou irrégulière.

**Pays d'origine** : Dans le contexte de la migration, pays de nationalité ou ancien pays de résidence habituelle d'une personne ou d'un groupe de personnes ayant migré à l'étranger, de façon régulière ou irrégulière.

---

<sup>2</sup> <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>

**Pays de transit :** Dans le contexte de la migration, pays que traverse une personne ou un groupe de personnes pour se rendre dans le pays de destination ou, quittant le pays de destination, pour se rendre dans le pays d'origine ou de résidence habituelle.

**Réintégration :** Processus permettant à une personne de rétablir les liens économiques, sociaux et psychosociaux nécessaires pour vivre, assurer ses moyens de subsistance, préserver sa dignité et s'intégrer dans la vie civique.

**Retour :** Dans un sens général, le retour est l'acte ou le processus consistant à revenir ou être renvoyé au point de départ. Il est souvent associé au fait de retrouver sa propre culture, sa famille et son foyer.

**Trafic illicite (de migrants) :** Fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée irrégulière dans un État partie d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État (Adapté du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée ((adopté le 15 novembre 2000, entré en vigueur le 28 janvier 2004), Recueil de Traités des Nations Unies, vol. 2241, p. 507), art. 3 a).

**Traite des personnes :** Recrutement, transport, transfert, hébergement ou accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. (Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ((adopté le 15 novembre 2000, entré en vigueur le 25 décembre 2003), Recueil de Traités des Nations Unies, vol. 2237, p. 319), art. 3 a)).

**Traumatisme :** Le traumatisme psychique tire son origine du grec *trauma* signifiant blessure et désigne les conséquences psychiques suite à un événement jugé comme traumatique. Dans la grande majorité, l'évènement traumatique est soudain, inattendu, violent qui menace l'intégrité physique et psychique de l'individu. La nature traumatique d'un événement dépend à la fois de la violence de celui-ci et de la sensibilité du sujet. (GRAWITZ, 2004).

**Soutien psychosocial :** Tout type de soutien endogène ou exogène visant à protéger et/ou promouvoir le bien-être et/ou à prévenir ou traiter un trouble mental (IASC, 2007).

**Santé mentale :** Se réfère à l'état de complet bien-être physique, mental et social d'une personne et non seulement à l'absence de maladies mentales ou de conduites addictives (OMS).

## INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire, État membre de la Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et faisant partie de son espace de libre circulation, est traditionnellement et encore aujourd'hui pays de destination pour de nombreux migrants de l'Afrique de l'Ouest. D'après un recensement conduit en 2014, la Côte d'Ivoire accueille plus de cinq millions d'individus de nationalité étrangère (Non-Ivoiriens), ce qui représente près de 25% de la population totale du pays.<sup>3</sup> De plus, selon le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (DAES), la Côte d'Ivoire comptabiliserait 2.6 millions de travailleurs migrants.

Tableau 1 : Arrivées de migrants déclarés Ivoiriens en Italie et en Espagne entre 2015 et 2020

En ce qui concerne les arrivées en Europe de personnes se déclarant de nationalité ivoirienne le long des routes de la Méditerranée centrale et occidentale, un pic d'arrivées a eu lieu en 2016 avec une augmentation de 265% par rapport à 2015. Alors que le nombre d'arrivées pour toutes les nationalités a régulièrement diminué sur la période de 2017 à 2020, les migrants ivoiriens sont néanmoins restés dans les dix premières nationalités de migrants à arriver sur les côtes italiennes et espagnoles depuis 2016<sup>5</sup>.

Année	Nombre d'arrivées de migrants déclarés Ivoiriens		Classement (Migrants d'origine d'Afrique de l'ouest ou centrale)	
	Italie	Espagne	Italie	Espagne
2015	3 772	Indisponible	Indisponible	Indisponible
2016	12 396	1 800	3	2
2017	9 507	3 801	3	2
2018	1 064	2 459	2	3
2019	2 276	1 147	1	3
2020	2 049	1 604	1	2 <sup>4</sup>

Entre janvier 2017 et décembre 2020, 8 497 migrants (dont 76% d'hommes et 24% de femmes) ont été assistés dans leur retour volontaire en Côte d'Ivoire par l'OIM, en collaboration étroite avec le Gouvernement ivoirien, principalement depuis le Niger (33%), la Libye (29%), le Maroc (14%) et la Tunisie (11%). Des données sont collectées auprès des migrants de retour dès leur arrivée en Côte d'Ivoire afin d'avoir une meilleure connaissance du profil des migrants ivoiriens de retour mais aussi d'avoir une meilleure compréhension de leur parcours migratoire et de leurs besoins d'assistance. Au cours de cette collecte de données et de l'assistance apportée aux migrants de retour (notamment psychosociale), des victimes de trafic illicite et de traite ont pu être identifiées par l'OIM.

Étant donné le nombre élevé de victimes de traite ivoiriennes identifiées par l'OIM<sup>6</sup>, l'objectif principal de cette recherche est de mieux comprendre les conditions de départ ainsi que de saisir à quel moment les

<sup>3</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), Novembre 2014.

<sup>4</sup> Après le Mali et ex-aequo avec la Guinée.

<sup>5</sup> IOM, Displacement Tracking Matrix (DTM), "Quarterly Regional Report October – December 2020", [Europe — Mixed Migration Flows to Europe, Quarterly Overview \(October - December 2020\) | DTM \(iom.int\)](#)

<sup>6</sup> A titre d'exemple, entre janvier 2012 et octobre 2019, parmi les 823 victimes de traite identifiées par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en Tunisie, 85% étaient des Ivoiriens. La plupart des victimes ivoiriennes - principalement des femmes - étaient en situation de servitude domestique dans les villes tunisiennes de Sfax, de Tunis, de Sousse et de Gabes. <https://www.iom.int/fr/news/la-cooperation-bilaterale-entre-la-cote-divoire-et-la-tunisie-est-centree-sur-la-lutte-contre>



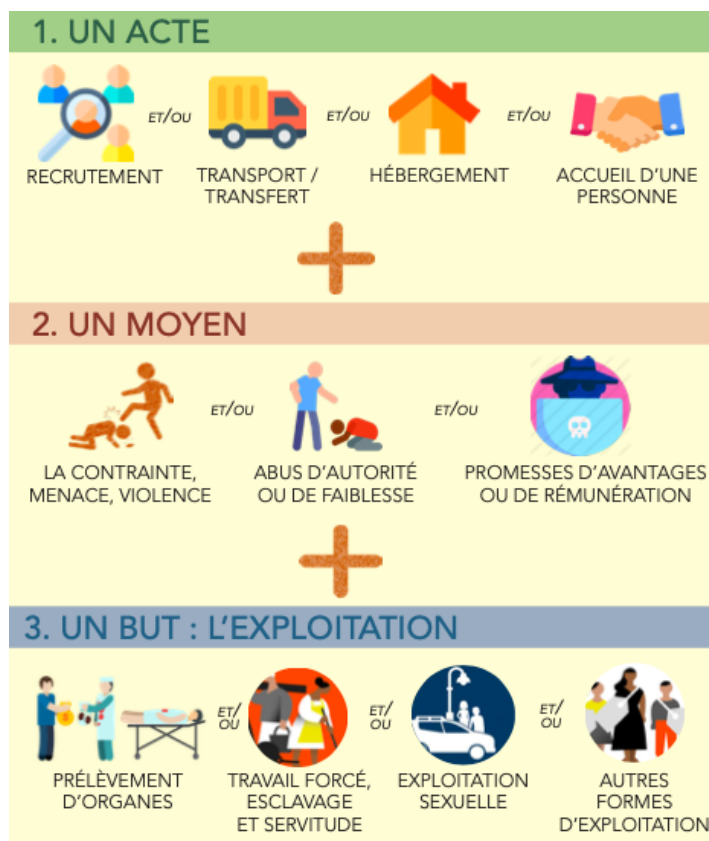
## TRAFIC ET TRAITE DES MIGRANTS IVOIRIENS LE LONG DE LA ROUTE MÉDITERRANÉENNE CENTRALE ET OCCIDENTALE : LE PARCOURS DES MIGRANTS DE RETOUR

migrants ivoiriens passent d'une migration autonome et volontaire à une situation de trafic illicite voire de traite de migrants. Plus spécifiquement, il s'agit de comprendre le pourcentage de migrants qui sont déjà victimes de traite avant le départ de Côte d'Ivoire et ceux qui le deviennent après (au cours du voyage et/ou dans les pays de transit et de destination) ; ceux qui partent avec passeur ou ceux qui vont y avoir recours plus tard au cours de leur migration afin de mettre en évidence le mode opératoire des trafiquants et des passeurs.

Selon la Convention de Palerme<sup>7</sup>, « l'expression « **traite des personnes** » (*trafficking* en anglais) désigne :

- Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes ;
- Par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages ;
- Pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. »

Schéma 1 : Composantes de la traite des personnes, OIM Côte d'Ivoire, 2020



Il existe plusieurs formes de recrutements :

- Le recrutement partiellement trompeur : les victimes peuvent savoir qu'elles vont être employées dans une quelconque activité mais ne connaissent pas les conditions de l'emploi ;
- Le recrutement entièrement trompeur : les victimes sont leurrées par des promesses d'emplois et de gains financiers, mais ont été complètement trompées concernant les vraies intentions des trafiquants ;
- Le recrutement forcé : les victimes sont prises de force.










<sup>7</sup> Convention de Palerme (2000) <https://www.unodc.org/pdf/cld/TOCebook-f.pdf>  
[https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/2018/GLOTiP\\_2018\\_BOOK\\_web\\_small.pdf](https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/2018/GLOTiP_2018_BOOK_web_small.pdf)  
[https://www.unodc.org/documents/e4j/tip-som/Module\\_6\\_-\\_E4J\\_TiP-\\_final\\_FR\\_final.pdf](https://www.unodc.org/documents/e4j/tip-som/Module_6_-_E4J_TiP-_final_FR_final.pdf)  
[https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons\\_fr.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ProtocolTraffickingInPersons_fr.pdf)

## TRAFIC ET TRAITE DES MIGRANTS IVOIRIENS LE LONG DE LA ROUTE MÉDITERRANÉENNE CENTRALE ET OCCIDENTALE : LE PARCOURS DES MIGRANTS DE RETOUR

Le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air indique que « l'expression « **trafic illicite de migrants** » (*smuggling* en anglais) désigne le fait d'assurer, afin d'en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel, l'entrée illégale dans un État d'une personne qui n'est ni un ressortissant ni un résident permanent de cet État. »

Le trafic de migrants est un crime qui désigne donc l'assistance à l'entrée illégale d'une personne sur le territoire d'un État duquel cette personne n'est ni un ressortissant ni un résident, en vue d'obtenir une contrepartie financière ou tout autre bénéfice matériel.

Schéma 2 : Similarités et différences entre la traite et le trafic, OIM Côte d'Ivoire, 2020

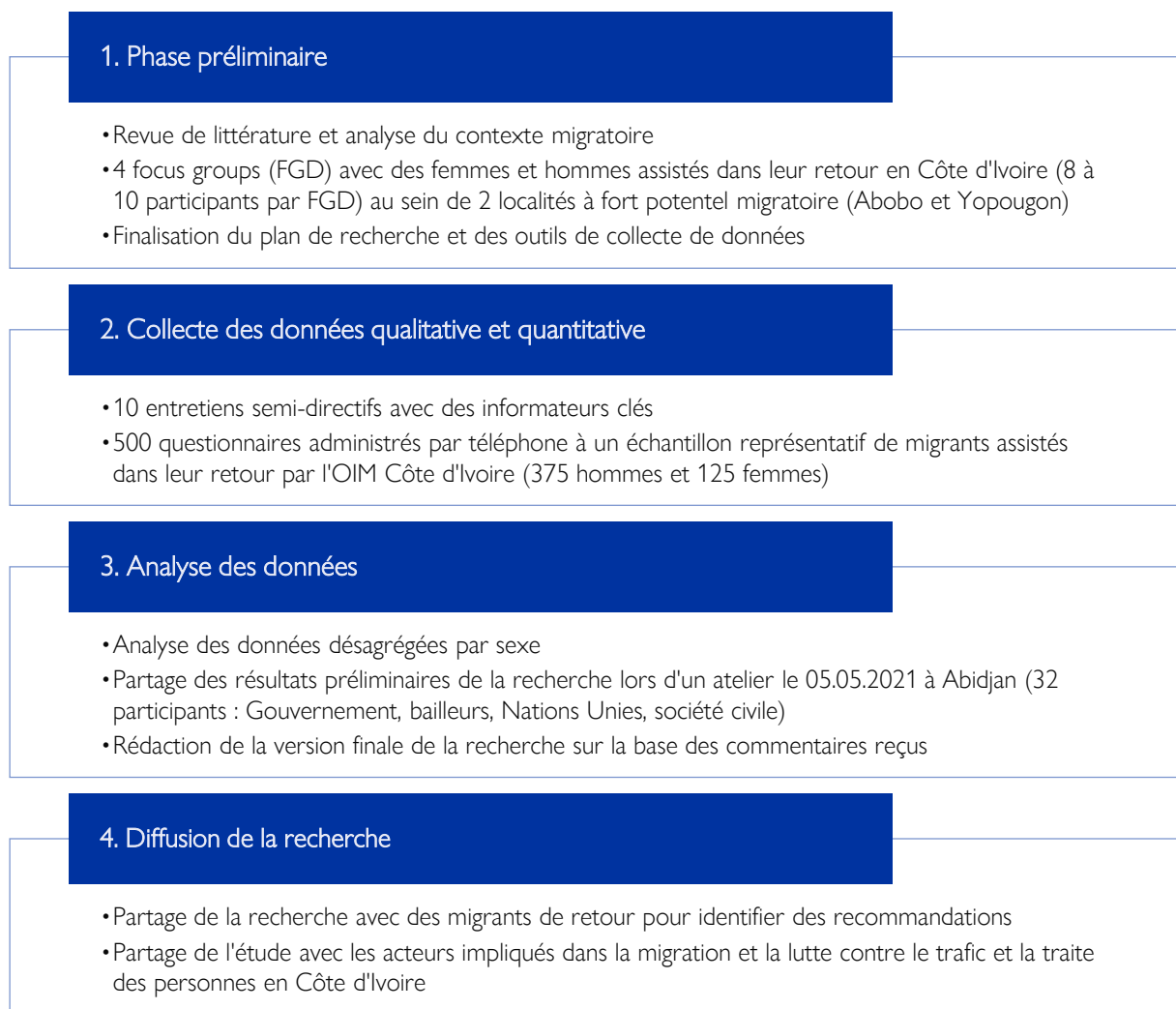
TRAITE	TRAFIC
 <p>Il s'agit d'activités criminelles qui impliquent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des personnes vulnérables exploitées</li> <li>• Un réseau criminel de trafiquants</li> </ul>	
 <p>La migration est forcée ou caractérisée par la manipulation, le mensonge, la contrainte</p>	 <p>Les personnes sont d'accord pour franchir illégalement une frontière</p>
<p>Le crime est commis contre un individu</p> 	<p>Le crime est commis contre un pays</p> 
<p>La victime traverse des frontières ou pas, illégalement ou légalement</p> 	<p>Des frontières internationales sont traversées illégalement par les personnes transportées</p> 
 <p>La migration est légale ou illégale: les documents de voyage sont souvent confisqués par le trafiquant</p>	<p>La migration est illégale: les personnes transportées possèdent souvent de faux documents de voyage</p>
<p>L'activité illégale du trafiquant est l'exploitation d'un être humain (diverses formes d'abus)</p> 	<p>L'activité illégale du trafiquant est la fourniture d'un service à des personnes pour leur faire franchir illégalement une frontière</p>

« La traite est une question délicate. Beaucoup de victimes de traite ne savent pas qu'elles le sont. Il existe des zones inquiétantes : le football, les pays du Golfe, les zones religieuses ou encore le personnel de maison en Afrique du Nord. À la base, tu as l'impression d'une personne qui te rend service. Souvent les migrants ivoiriens sont victimes d'autres Ivoiriens comme en Tunisie par exemple. La méconnaissance des lois favorise l'augmentation de la criminalité au sein des communautés immigrées. »

(Entretien avec la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur (DGIE))

## MÉTHODOLOGIE

Schéma 3 : Démarche méthodologique de la recherche<sup>89</sup>



### Limite de la recherche

La cible de la présente recherche est composée uniquement de migrants assistés dans leur retour volontaire en Côte d'Ivoire. Il s'agit donc de personnes bloquées le long de la route méditerranéenne centrale et occidentale et qui ont sollicité l'assistance de leur pays et de l'OIM pour rentrer chez eux. L'étude n'englobe donc pas les migrants ivoiriens qui sont toujours bloqués sur la route et/ou ceux qui ont réussi à atteindre leur pays de destination, notamment en effectuant la traversée vers l'Europe.

<sup>8</sup> Les dix entretiens avec des informateurs clés ont été réalisés auprès des acteurs suivants : DGIE ; CNLTP ; DPE ; CLTE ; UCT ; ONUDC ; Expertise France ; ONG Cavoequiva ; ONG CIP ; sensibilisateur communautaire (migrant de retour ou membre de la communauté ayant pour mission de sensibiliser les populations des localités à fort potentiel migratoire sur les risques et alternatives liés à la migration irrégulière).

<sup>9</sup> Pour l'enquête par questionnaire, la population totale est de 5 422 migrants (dont 1 297 femmes soit 24% et 5 628 hommes soit 76%) assistés par l'OIM dans leur retour volontaire en Côte d'Ivoire entre 2018 et 2019. L'échantillon est de 500 migrants de retour (9%) en suivant la répartition par pays hôte et par sexe de la population totale.

## PROFIL DES MIGRANTS IVOIRIENS DE RETOUR

Parmi les migrants de retour enquêtés, 24% sont des femmes (soit 125 enquêtées) et 76% sont des hommes (soit 375 enquêtés).

Schéma 4 : Profil des femmes de retour

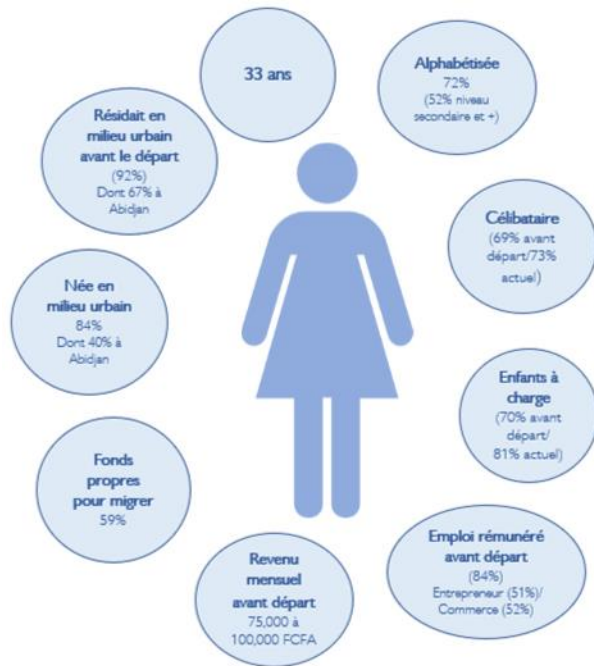


Schéma 5 : Profil des hommes de retour



Les deux schémas ci-dessus présentent les principales caractéristiques du profil des migrants ivoiriens de retour en mettant en évidence les distinctions par sexe. Les femmes enquêtées sont plus âgées que les hommes. Elles sont plus nombreuses à être célibataires et à avoir des enfants à charge. Les hommes ont davantage utilisé des fonds propres pour financer leur voyage. Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à être nées en milieu urbain, notamment à Abidjan.

### *La place de la capitale économique dans le processus migratoire des migrants de retour*

Les données collectées et analysées démontrent une migration interne initiale principalement vers Abidjan, avant de quitter la Côte d'Ivoire. La difficulté à trouver un emploi répondant aux attentes financières au niveau de la capitale économique se présente comme un élément déclencheur de la migration en dehors des frontières du pays.

Parmi les migrants de retour enquêtés ayant indiqué résider à Abidjan avant de migrer, 77% y vivaient depuis plus de cinq ans et 89% depuis plus de trois ans, sans distinction entre les sexes. Ces données viennent confirmer le rôle majeur de la capitale économique dans le processus de décision du départ pour la route méditerranéenne centrale et occidentale.

## 1. Projet migratoire et influence dans le processus de décision

Cette première section s'intéresse au choix de la destination, au motif du départ ainsi qu'à la manière dont les migrants de retour enquêtés ont pu être influencés dans leur décision de quitter la Côte d'Ivoire et dans la manière d'opérationnaliser ce souhait.

« J'étais chauffeur en Côte d'Ivoire. Mon contrat s'est fini et on m'a libéré. J'ai fait six à sept mois sans travailler. Tu traînes, tu ne fais rien alors des choses te viennent en tête. Partir à l'aventure. Et puis tu as des amis<sup>10</sup> qui sont partis. (...) La plupart de nos frères en Europe aiment nous vendre le rêve. »

(FGD avec des hommes de retour à Abobo)

### 1.1 Destination au départ de la Côte d'Ivoire

Tableau 2 : Principaux pays de destination par sexe

	Hommes	Femmes	Total
Europe	70%	37%	61%
Maghreb	24%	40%	28%
Autres	6%	23%	11%
Total	100%	100%	100%

Sans distinction majeure entre les sexes, les trois principales raisons du choix du pays de destination sont reliées aux opportunités économiques : la facilité à trouver du travail sur place (23% des cas) ; des meilleures conditions de vie (21%) et des salaires plus élevés que ceux qu'ils peuvent percevoir en Côte d'Ivoire (15%).

Seuls 33% des enquêtés ont atteint leur destination initiale envisagée au départ de la Côte d'Ivoire (55% des femmes et 27% des hommes). Les principales raisons de la non atteinte de la destination sont l'arrestation par les autorités locales du fait de leur statut administratif irrégulier (29% des hommes et 22% des femmes) et les conditions de voyage et de vie difficiles (36% des femmes et 21% des hommes). En effet, dans l'étude publiée en novembre 2019 par l'OIM Côte d'Ivoire intitulée « *Migration féminine en Côte d'Ivoire : Le parcours des migrantes de retour.* », 25% des femmes enquêtées ont déclaré avoir voulu rentrer en Côte d'Ivoire du fait de problèmes de santé contractés au cours du voyage<sup>11</sup>.

**61%**

des enquêtés (70% des hommes et 37% des femmes) avaient pour projet de se rendre en Europe au départ de la Côte d'Ivoire.

Le choix de la destination au départ de la Côte d'Ivoire est influencé par le sexe du candidat à la migration : dans 48% des cas, les femmes ont pour destination un pays du Maghreb (sans intention de continuer vers l'Europe) contre 25% chez les hommes. Les hommes privilégient en grande majorité les pays européens avec l'objectif de « *partir derrière l'eau* » (traversée vers l'Europe) pour « *aller se chercher* ». Ceci peut s'expliquer par la pression économique et sociale forte qui pèse sur les mères célibataires qui ont moins d'ambition d'aventure mais davantage un besoin urgent de subvenir aux besoins de leur famille, notamment de leurs enfants à charge (OIM, 2019).

<sup>10</sup> Le terme « amis » englobe un cercle assez large autour du candidat à la migration. Il peut s'agir d'une connaissance ayant entendu parler du projet migratoire de la personne et qui va la mettre en contact avec un passeur ou trafiquant. Il s'agirait ainsi de la première étape de recrutement qui pourrait faire entrer la personne dans une situation de traite des personnes.

<sup>11</sup> OIM Côte d'Ivoire, Novembre 2019, Migration féminine en Côte d'Ivoire : Le parcours des migrantes de retour.

## 1.2 Motif du départ

« Souvent le désir de partir est tellement grand. Il y a une idéalisation de ceux qui sont passés, de ceux qui ont réussi la traversée. Ils reportent leurs espoirs sur l'Europe. Les jeunes pensent que c'est à coup de baguette magique, les réseaux sociaux véhiculent des idées fausses. »

(Entretien avec la Direction de la Protection de l'Enfance (DPE))

La recherche de meilleures opportunités économiques dans l'espoir d'un avenir meilleur pour soi-même et sa famille (notamment ses enfants), reste la principale motivation avancée par les migrants de retour, femmes (73%) comme hommes (70%). La quête d'aventure arrive en deuxième position (21% des hommes et 10% des femmes).

« Tant que t'as pas encore vu, on va te dire que tu mens. On va faire comment pour dissuader les gens, les gens ne t'écoutent pas. Pourquoi ? Parce que la vie est dure ici (en Côte d'Ivoire) or ce qu'on refuse de faire ici, on accepte de le faire là-bas car on nous dit que le salaire sera plus élevé. »

(FGD avec des femmes de retour à Abobo)

## 1.3 Influence sociocommunautaire dans le processus de décision

« Je voulais voyager. Un « frère » de l'Église<sup>12</sup> me dit un dimanche qu'il a un ami à l'Ambassade de Tunisie (j'ai su après que c'était faux). Il m'a dit, tu vas causer avec lui. J'avais peur car on passait par les réseaux sociaux mais je me suis dit que comme c'étaient des hommes chrétiens, ce n'était pas possible qu'ils m'arnaquent. Il m'a dit que le visa normalement c'est 250.000 FCFA (soit environ 381 EUR) mais que pour moi il le fera à 75.000 (soit environ 114 EUR). Ils me disent que mon patron sur place m'avance et coupera ensuite dans mon salaire pour rembourser. Ils m'ont menti sur le remboursement. En fait, ils te motivent à quitter ton pays. On te montre la photo d'une fille qui est partie depuis un an et qui a pu acheter un terrain. Tu pries pour que ça ne soit pas une arnaque. Abidjan est « buzz », tout est mensonge. »

(FGD avec des femmes de retour à Abobo)

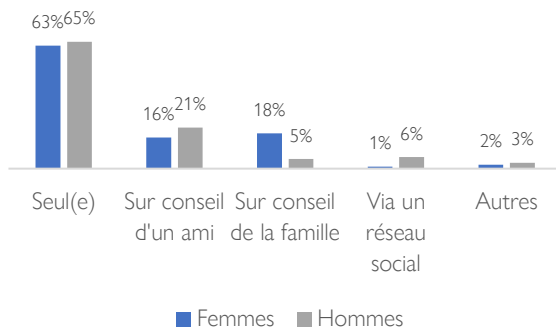
### Temps consacré à la prise de décision

Le temps qui s'écoule entre l'idée du voyage et le départ en lui-même est assez court : la durée la plus souvent citée est de moins de trois mois dans 38% des cas (41% des femmes et 37% des hommes). Parmi les retournés enquêtés, 63% ont mis moins de six mois avant de prendre leur décision de quitter la Côte d'Ivoire. Ce temps court peut également inciter à s'interroger sur le temps consacré à l'élaboration d'un projet migratoire solide, notamment la recherche d'information fiable liée aux documents requis pour entrer, résider et travailler dans les pays de destination identifiés au départ de la Côte d'Ivoire.

<sup>12</sup> Il existe différentes Églises indépendantes en Côte d'Ivoire.

Mode de prise de décision du départ : une migration volontaire

Graphique 1 : Comment s'est prise la décision de partir ?



La grande majorité des migrants de retour ont pris seuls la décision de migrer (65%). Il s'agit d'une initiative personnelle, même si l'entourage a pu participer au financement ou à la décision du choix de la destination.

Il n'y aurait a priori pas d'indication de traite des personnes au moment de la prise de décision. C'est en cherchant le moyen de partir, notamment en recourant aux services de passeurs, que le candidat à la migration pourra se trouver dans une situation de trafic illicite ou de traite des personnes.

« J'ai pris la décision de partir en Tunisie car j'avais un ami déjà sur place. Je voulais concilier les études et le travail. »

(Entretien avec un sensibilisateur communautaire, ancien migrant de retour)

Voyage seul(e) ou accompagné(e) ?

54%

des migrants de retour enquêtés (58% des hommes et 42% des femmes) n'ont pas informé leur famille de leur projet de voyage.

Sur l'ensemble des migrants de retour enquêtés, 73% ont voyagé seuls. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir voyagé seules : 81% contre 71% pour les hommes. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à voyager avec un ou plusieurs amis (26%), du fait de leur préférence pour la voie terrestre, contrairement aux femmes qui quittent majoritairement la Côte d'Ivoire par avion (OIM, 2020).

La majorité des migrants de retour n'ont pas informé leur entourage de leur volonté de quitter la Côte d'Ivoire, notamment par peur qu'on les en dissuade.

La migration au départ de la Côte d'Ivoire est une migration autonome et volontaire : le migrant lui-même prend la décision de partir tout en pouvant être influencé par l'entourage sur le choix de la destination.

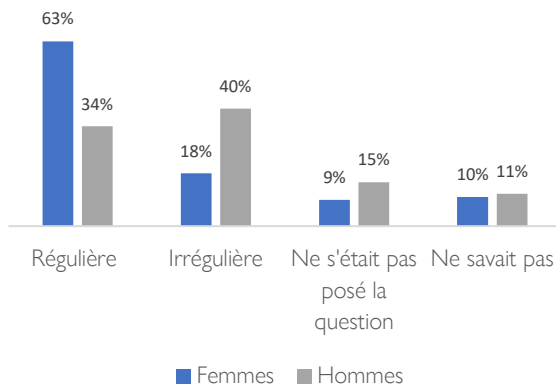
## 2. Conditions de départ et indicateurs de traite

Cette section fournit des informations sur la période antérieure au départ, lorsque la personne a déjà pris la décision de partir, afin de comprendre les différentes étapes de la préparation au voyage.

« Les trafiquants transmettent de mauvaises informations aux candidats à la migration et cherchent à accroître la vulnérabilité des migrants en mentant sur les procédures légales. Ils peuvent faire croire qu'il y a un visa à payer pour atteindre le pays de destination et augmenter le montant de la dette. Il est possible aussi qu'ils réalisent de vrais documents de voyage dont le coût est pris en charge par le trafiquant en qui il a confiance ou encore de faux papiers grâce à la complicité de personnes dans l'administration. Ces situations vont augmenter les risques de traite des migrants. »

(Entretien avec l'Office des Nations Unies contre les Drogues et le Crime (ONUDC))

Graphique 2 : Type de migration envisagé au départ de la Côte d'Ivoire



Le fait que les hommes étaient plus conscients que les femmes que leur migration s'effectuerait de manière irrégulière peut s'expliquer à nouveau par les destinations et les modes de transport choisis en fonction du sexe du candidat à la migration.

De plus, dans la majorité des cas, la migration régulière s'est effectuée sans connaître les règles applicables pour séjourner et travailler dans le pays de manière régulière. Nombre de migrants ivoiriens sont partis avec des promesses de pouvoir travailler sur place, ce qui n'est pas légal sans les documents requis.

## 2.1 Une migration peu informée

Tableau 3 : Niveau et sources d'information des migrants de retour par rapport à leur projet migratoire

Type d'information	Prise de renseignement avant départ	Principales sources d'information		
		Amis	Réseaux sociaux	Passeur
Itinéraire	56%	Amis (64% des hommes / 57% des femmes)	Réseaux sociaux (16%)	Passeur (11%)
Durée du voyage	Femmes : 44% Hommes : 54%	Amis (59% des hommes / 50% des femmes)	Passeur (23%)	Réseaux sociaux (13%)
Conditions de vie dans le pays de destination	Femmes : 33% Hommes : 29%	Amis (56%)	Réseaux sociaux (23%)	Passeur (10%)
Documents requis pour résider dans le pays de destination	Femmes : 34% Hommes : 23%	Amis (51%)	Réseaux sociaux (18%)	Voie officielle (17%)
Documents requis pour travailler dans le pays de destination	Femmes : 19% Hommes : 15%	Amis (56%)	Réseaux sociaux (17%)	
Risques liés au voyage	Femmes : 15% Hommes : 19%	Amis (71% des hommes / 57% des femmes)	Réseaux sociaux (20%)	
Risques liés au séjour dans le pays de destination	Femmes : 7% Hommes : 16%	Amis (71%)	Réseaux sociaux (14%)	
Localisation du pays de destination	Femmes : 18% Hommes : 22%			

70%

des enquêtés ne se sont pas informés avant leur départ sur les conditions de vie dans le pays de destination.

« Avant de partir pour le Maroc, je n'ai fait aucune recherche. Je n'avais jamais rêvé du Maroc ou de la Tunisie, car dans ma famille on me disait que les filles qui partent là-bas c'est pour de la prostitution, la maltraitance. Tu ne veux pas écouter les gens qui te préviennent, tu penses que les gens sont mauvais. Ma sœur qui est aux Etats-Unis voulait me décourager alors j'ai bloqué son numéro. »

(FGD avec des femmes de retour à Abobo)



Le faible niveau d'information, notamment dû au recours à des sources d'information peu fiables et non officielles, sur les dangers inhérents au voyage, spécifiquement pour les personnes empruntant la voie terrestre, tend à renforcer leur vulnérabilité et les risques de récupération au cours du voyage par les réseaux de trafic illicite et de traite des migrants.

84%

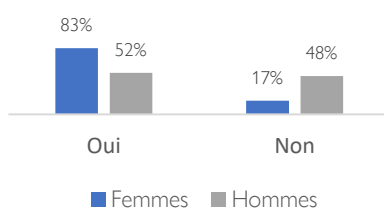
des enquêtés ne se sont pas informés sur les documents légaux requis pour travailler dans le pays de destination.

Si la grande majorité des migrants de retour se sont engagés dans leur projet migratoire de manière volontaire, celui-ci est peu ou mal informé. Lorsque les migrants ont souhaité s'informer, ils l'ont fait auprès de sources peu fiables, très rarement auprès des sources officielles. Même en cas d'entrée régulière sur le territoire, le fait qu'une grande majorité des enquêtés n'aient pas connaissance des documents légaux requis pour résider et travailler dans le pays de destination renforce les risques de se retrouver dans une situation administrative irrégulière ainsi que d'être victime d'un réseau de trafic et/ou de traite des personnes.

Le terme « **coxeur** » est un terme propre au vocabulaire de la migration en Côte d'Ivoire et dans la région. Il tend à désigner l'ensemble des personnes qui pourront faciliter le voyage des migrants au départ de la Côte d'Ivoire, sur la route et dans le pays de transit et/ou de destination. Les rôles et intentions des « facilitateurs de voyage » sont assez flous pour les migrants, surtout dans la phase antérieure à leur voyage. Avant le départ, la majorité des enquêtés pensent que les passeurs facilitent leur voyage en les aidant à traverser une frontière ou à s'installer dans le pays de destination. Après leur retour, la majorité des migrants ont une vision moins idéaliste et moins naïve des passeurs et les identifient comme des personnes les ayant arnaqués et ayant profité de leur vulnérabilité.

## 2.2 Documents de voyage<sup>13</sup> et titres de transport

Graphique 3 : Obtention d'un document de voyage avant de partir



Plus de la moitié (59%) des migrants de retour ont déclaré avoir obtenu des documents de voyage avant de quitter la Côte d'Ivoire. Les femmes ont été nettement plus nombreuses à faire la demande et à obtenir des documents de voyage en comparaison des hommes : 83% contre 48%. Ceci peut s'expliquer par le fait que les femmes voyagent plus souvent par la voie aérienne, nécessitant un passeport à jour et un carnet de vaccination.

Ainsi, sur l'ensemble de l'échantillon de 500 migrants de retour enquêtés :

- 53% ont obtenu un passeport (78% des femmes et 45% des hommes).
- 40% ont fait un carnet de vaccination (66% des femmes et 32% des hommes).
- 28% se sont dotés d'une carte nationale d'identité (45% des femmes et 22% des hommes).

<sup>13</sup> Les documents de voyage englobent les documents d'identité tels que passeport ou Carte Nationale d'Identité (CNI) ainsi que d'autres documents nécessaires tels que le carnet de vaccination.

## TRAFIC ET TRAITE DES MIGRANTS IVOIRIENS LE LONG DE LA ROUTE MÉDITERRANÉENNE CENTRALE ET OCCIDENTALE : LE PARCOURS DES MIGRANTS DE RETOUR

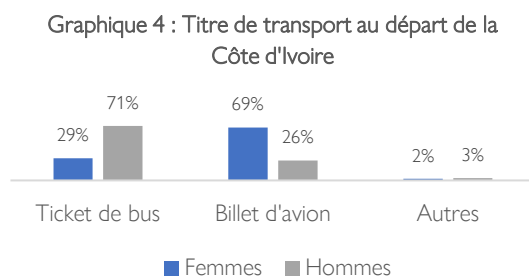
Ces documents de voyage ont coûté entre 50.000 et 100.000 FCFA (soit entre 76 et 152 EUR) pour 45% des enquêtés ayant réalisé des documents de voyage, dont 63% des femmes et 37% des hommes et entre 25.000 et 50.000 (entre 37 et 76 EUR) pour 31% d'entre eux, dont 37% des hommes et 19% des femmes<sup>14</sup>.

Les enquêtés ont déclaré à 87% avoir obtenu ces documents eux-mêmes par la voie officielle et 9% via un intermédiaire. Parmi eux, 6% ont sollicité l'aide d'un intermédiaire pour l'obtention de ces documents (dont 11% de femmes et 3% d'hommes) et 6% ont fait appel à un ami. Le passage par la voie officielle pour l'obtention des documents de voyage n'exclut pas pour autant la possibilité de payer des frais additionnels non obligatoires afin de faciliter ou accélérer l'obtention de ces documents de voyage, le document restant légal.

« Celui qui m'a aidée à préparer le voyage est allé payer le timbre pour mon passeport, ensuite il m'a mis dans le rang. Il m'a dit « tu mets 5.000 FCFA (soit environ 8 EUR) dans ton passeport en plus pour la personne qui te fait le passeport et pour le gardien qui te met dans le rang. Pareil pour le vaccin, tu mets 2.000 FCFA (soit environ 3 EUR). A chaque fois, c'est lui qui est intervenu, c'est un réseau. C'est un vrai passeport mais tu dois payer en plus. »

(FGD avec des femmes migrantes de retour à Abobo)

### Titre de transport au départ de la Côte d'Ivoire



La rapidité et la sécurité offertes par l'avion ainsi que la facilité d'accès à des pays sans visa pour un séjour touristique sont des arguments incitant les femmes à choisir la voie aérienne, notamment pour des pays comme la Tunisie et le Maroc pour lesquels les citoyens ivoiriens n'ont pas besoin de visa pour un séjour touristique de moins de 90 jours.

Parmi les migrants de retour enquêtés, 85% des hommes ont acheté leur titre de transport eux-mêmes et 56% des femmes. Pour ceux qui n'ont pas acheté eux-mêmes leur titre de transport, la principale raison avancée est qu'on leur a proposé de le faire à leur place, principalement un passeur (31%) et dans 21% des cas ils ne savaient pas comment faire. Par ailleurs, 17% des femmes ont déclaré qu'elles n'avaient pas l'argent à disposition et que la personne qui leur a prêté l'argent est allée acheter le titre de transport pour elles. Dans le cas où un intermédiaire leur aurait prêté de l'argent, il s'agit le plus souvent de passeurs qui les ont recrutées en leur faisant des promesses d'emploi. Une fois dans le pays de destination, elles devront travailler sans être payées. De manière inconsciente, ces femmes entrent dans une situation de traite des personnes.

Dans 78% des cas, ce « service » a été réalisé en échange d'une somme d'argent, une commission en plus du coût habituel du titre de transport.

### Voyage par la voie aérienne

Lorsque le voyage s'est fait par la voie aérienne, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à avoir elles-mêmes acheté leur billet d'avion : 45% contre 58% pour les hommes.

<sup>14</sup> Coût des documents d'identité ou de voyage suivants : Passeport = 40.100 FCFA (soit environ 63 EUR) ; CNI = 5.000 FCFA (soit environ 8 EUR) et carnet de vaccination (fièvre jaune) = 7.500 FCFA (soit environ 11 EUR)).

Dans 33% des cas, ce billet a été acheté par une personne qui se trouve déjà dans le pays de destination : 37% pour les femmes et 30% pour les hommes.

55%

des femmes enquêtées ayant voyagé par avion (contre 42% des hommes) n'ont pas acheté elles-mêmes leur billet d'avion.

Les migrants de retour utilisent la terminologie de « *mise sous contrat* », pour décrire des situations où la personne est recrutée dès le départ de la Côte d'Ivoire par un premier intermédiaire qui la met en contact avec un second intermédiaire dans le pays de destination. Le plus souvent, la personne n'a pas été informée de l'ensemble des conditions qui la lient à ce contrat (conditions de travail, de salaire, passeport confisqué dès l'arrivée, dette à rembourser, etc.). Dans la plupart des cas, les personnes ont payé ce premier intermédiaire en Côte d'Ivoire et ne pensent plus leur être redevables. Or, les déclarations recueillies montrent que la « *mise sous contrat* » implique le remboursement d'une dette supplémentaire que les migrants (le plus souvent des femmes) doivent rembourser pendant les cinq premiers mois de travail au cours desquels la personne ne sera pas payée. Ce phénomène de « *mise sous contrat* » touche principalement les femmes pour des emplois domestiques (femme de ménage ou nourrice) et s'apparente à un recrutement partiellement ou entièrement trompeur.

27%

des femmes enquêtées (contre 4% des hommes) ont été mises sous contrat et donc victimes de traite avant leur départ de la Côte d'Ivoire.

Les informations collectées au cours des groupes de discussion et des entretiens avec des migrantes de retour montrent qu'un pourcentage important d'entre elles ont également été mises sous contrat une fois arrivées dans le pays de destination.

Sur la base des indicateurs définis dans le protocole de Palerme, dans le cadre de « *la mise sous contrat* », les critères de traite sont remplis même si les migrants n'en sont pas conscients : 1. Acte : Achat du billet d'avion, mise en relation avec une personne sur place pour l'accueil du voyageur ; 2. Moyen : Promesses d'un emploi bien rémunéré et de bonnes conditions de travail dans le pays de destination ; 3. But : Exploitation, remboursement de la dette liée au « *service* » fourni (cinq mois de travail non rémunéré pour le migrant).

Par ailleurs, 9% des migrants ont déclaré avoir eu recours à un « *billet boxing* ». Le « *billet boxing* » est un billet d'avion que le migrant n'a pas payé lui-même : le billet a été acheté par un intermédiaire en Côte d'Ivoire (travaillant dans une agence de voyage par exemple) ou envoyé par une personne déjà sur place qui a payé le billet pour faciliter la venue de la personne qui n'avait pas les moyens de payer le billet.

### 2.3 Aide au financement du voyage au départ de la Côte d'Ivoire

Le coût moyen de la migration pour financer leur voyage au départ de la Côte d'Ivoire est de 500.000 FCFA (soit 762 EUR). Parmi les migrants de retour enquêtés, 69% ont déclaré avoir financé eux-mêmes leur voyage : 73% des hommes et 59% des femmes. Les femmes sont donc plus nombreuses à avoir sollicité une aide extérieure pour le financement de leur voyage (41%) impliquant un remboursement de ce

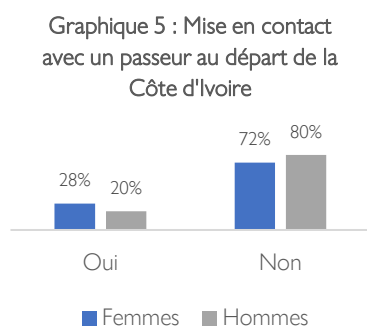
« crédit », les frais additionnels ou encore la pression subie par les personnes ayant contracté cette dette, que l'on pourrait qualifier également de « dette sociale »<sup>15</sup>.

Dans ce contexte, les femmes ont pu être manipulées. On leur a proposé de l'aide pour financer ou préparer leur voyage, en leur mentant sur les conditions d'accueil, de travail et d'hébergement une fois arrivées dans le pays de destination mais aussi sur les conditions de remboursement et ceci à des fins d'exploitation, notamment de travail forcé et non rémunéré, rassemblant ainsi les critères de traite des personnes.

De plus, dans 34% des cas (38% des hommes et 22% des femmes), les migrants ont eu à payer des frais additionnels pour payer le un passeur (34% des cas) ou encore un barrage ou « corridor »<sup>16</sup> (30%).

## 2.4 Recours à un passeur au départ de la Côte d'Ivoire

Parmi les migrants de retour enquêtés, 22% ont déclaré avoir été mis en contact avec un passeur au départ de la Côte d'Ivoire, principalement pour les services suivants :



- Mise en contact avec une personne dans le pays de transit/destination dans 30% des cas ;
- Passage d'une frontière (41% des hommes et 20% des femmes) ;
- Obtention de documents de voyage (33% des femmes et 21% des hommes) ;
- Hébergement sur la route ou sur place dans 23% des cas (24% des hommes et 19% des femmes).

Dans 61% des cas, ces services ont coûté plus de 200.000 FCFA (soit environ 305 EUR) : 63% des hommes et 55% des femmes. Cette mise en contact avec un passeur s'est faite dans 74% des cas à Abidjan (93% des femmes et 66% des hommes), puis à Daloa, Man et San Pedro dans 4% des cas pour chacune des villes.

Par ailleurs, 64% des enquêtés ayant eu recours à un passeur avant départ ont déclaré que la mise en contact s'est faite principalement via une connaissance (69% des femmes et 52% des hommes), via un membre de la famille (31% des femmes et 7% des hommes) et via un membre de la communauté (17% des femmes et 8% des hommes). Le temps écoulé entre la mise en contact avec le passeur en Côte d'Ivoire et le départ diverge en fonction du sexe : en effet concernant les femmes, dans 32% des cas, le délai est de un à deux mois alors que pour les hommes il est d'une à deux semaines dans 31% des cas.

Parmi les 78% d'enquêtés n'ayant pas eu recours à un passeur avant leur départ de Côte d'Ivoire, 54% ne l'ont pas fait car ils n'en connaissaient pas et 44% parce qu'ils n'en avaient pas besoin.

**De manière générale, les femmes ont davantage tendance que les hommes à impliquer leur famille dans la préparation au voyage et aussi à avoir recours à un passeur avant leur départ de Côte d'Ivoire afin de faciliter leur arrivée dans le pays de destination, notamment trouver un logement et un travail sur place, renforçant ainsi leur vulnérabilité face aux risques d'exploitation.**

<sup>15</sup> OIM Côte d'Ivoire en coordination avec le Bureau Régional de l'OIM à Dakar, Octobre 2020, L'endettement des migrants de retour et l'impact sur la réintégration durable en Côte d'Ivoire.

<sup>16</sup>« Corridor » pourrait être compris ici comme un check point.

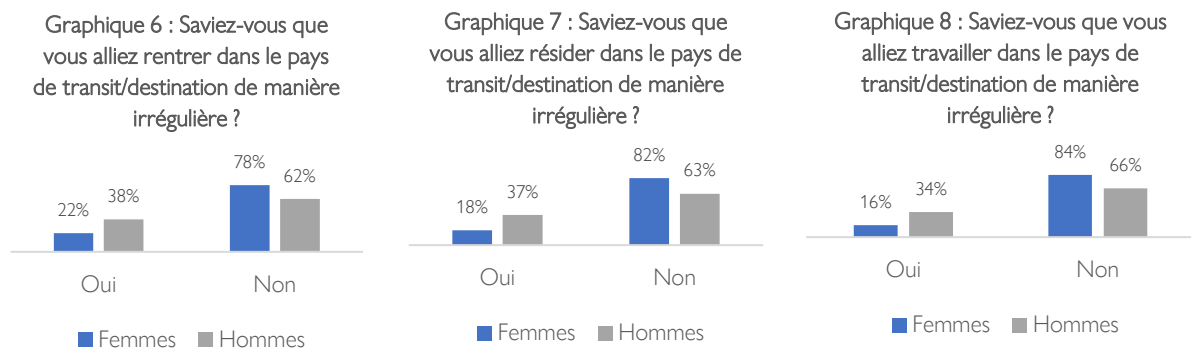
« Au moment du départ de Côte d'Ivoire, la première chose que tu fais c'est soit de te mettre en contact avec un passeur si tu en as besoin, soit avec une personne qui a réussi la traversée, car tu dis que son réseau est meilleur et que tu as plus de chance de réussir. »

(Entretien avec un sensibilisateur communautaire, ancien migrant de retour)

### 3. Voyage et basculement dans le trafic illicite et la traite de migrants

Cette troisième section s'intéresse aux conditions de voyage, mais aussi à la part de migrants ayant eu recours à un passeur au cours de leur voyage ainsi qu'aux situations vécues ayant pu faire basculer les migrants d'une migration autonome et volontaire au trafic ou à la traite des personnes.

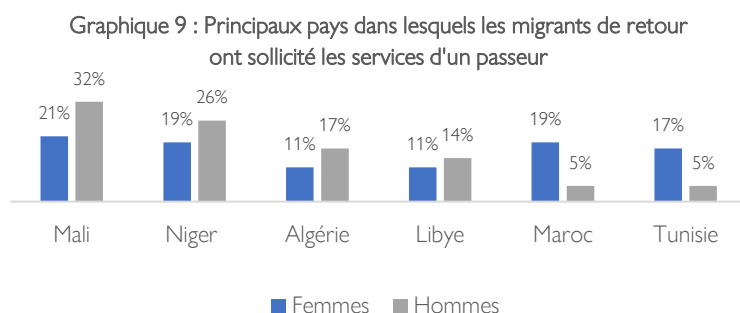
*Perception de l'irrégularité de la situation administrative au départ de Côte d'Ivoire*



Les hommes sont plus nombreux que les femmes à avoir conscience de l'irrégularité de leur situation administrative (tant pour l'entrée que la résidence et le travail) dans le pays de transit/destination. Ceci est notamment dû au fait qu'ils sont plus nombreux que les femmes à emprunter la voie terrestre pour atteindre l'Europe.

#### 3.1 Recours à un passeur au cours du voyage

**60%**  
des migrants (dont 67% des hommes et 38% des femmes) ont eu recours à un passeur pour atteindre le pays de destination.



Les pays dans lesquels les enquêtés ont eu recours à un passeur diffèrent pour les femmes et les hommes dépendamment des conditions d'entrée dans le pays de destination et du mode de transport.

Dans 67% des cas, les passeurs ont été sollicités pour aider les voyageurs à traverser des frontières (70% des hommes et 50% des femmes) et dans 19% pour trouver un hébergement sur la route (24% des femmes et 18% des hommes). Cette mise en relation s'est faite dans 35% des cas via une connaissance (39% des

femmes et 34% des hommes ayant recours à un passeur sur la route) ou dans 17% via leur passeur en Côte d'Ivoire (30% des femmes et 15% des hommes).

Ainsi, 63% des hommes et 25% des femmes enquêtés ont eu recours pendant leur voyage à au moins un trafiquant pour entrer de manière illégale dans un État dont ils ne sont ni ressortissant, ni résident permanent en échange d'une compensation financière ou matérielle, ce qui correspond à la définition du trafic illicite de migrants mentionnée dans les protocoles additionnels à la Convention de Palerme.

#### Encadré 1 : Le passage de la frontière entre la Tunisie et la Libye

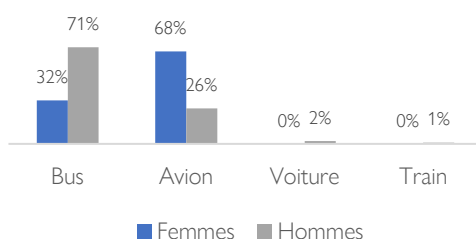
« Un jeune est venu me chercher dans une gare en Tunisie. Il m'emmène dans un appartement avec plein de filles, notamment très enceintes, certaines avec leur mari. On nous a demandé entre 4.000 et 6.000 TND (soit environ entre 1.226 et 1.842 EUR). Les passeurs nous ont dit qu'ils attendaient pour nous mettre dans le bateau. Le deuxième jour, on nous met dans une voiture et on nous dit qu'on va au bord de l'eau, qu'on nous emmène en Libye. À un moment, on descend de la voiture, on marche vers la lumière. On nous dit qu'il va falloir marcher un peu, moi je suis asthmatique et je ne supporte pas la poussière. Le passeur nous dit « mon chemin s'arrête ici mais une autre personne va vous accompagner ». Alors voilà, on s'en va seulement, ici tu ne parles pas, tu te tais. On a fait des heures de marche dans le désert. On a vu des barbelés, on arrive à la frontière avec la Libye. Quatre voitures sont venues nous chercher pour nous emmener dans une maison en Libye. On n'avait pas le droit de sortir de la maison, on nous envoyait de la nourriture. On était sept filles. Une nuit, les gardiens et les passeurs sont venus, ils ont désigné cinq filles en leur disant d'y aller et en disant aux deux autres de rester. J'étais parmi les filles qu'ils ont désignées pour sortir. Un des passeurs a dit : « Y a pas une autre fille ? », le chauffeur a refusé que je monte car ils ont dit que j'étais trop grande et ils avaient peur de ma taille. (...) Les cinq filles ont été violées. Il y avait deux filles enceintes qui sont parties, on n'a plus jamais eu de leurs nouvelles. On est resté deux semaines là-bas. Une nuit, on nous a dit de vite nous habiller, qu'on partait dans une maison au bord de l'eau. On était plus de 200 Africains. (...) Les filles ivoiriennes qui ont quitté la Tunisie, on les a blaguées. Les passeurs ont violé toutes les filles, sauf celles qui étaient enceintes. »

(FGD avec des femmes de retour à Yopougon)

Cet encadré met notamment en évidence les risques de violences basées sur le genre (VBG), le plus souvent exercées par les passeurs en position de force, auxquelles les femmes doivent faire face au cours du voyage. Ces violences viennent s'ajouter aux autres types d'abus subis par l'ensemble des migrants de retour pendant leur parcours migratoire, plus spécifiquement pour ceux ayant emprunté la voie terrestre.

### 3.2 Moyen de transport au départ de la Côte d'Ivoire

Graphique 10 : Moyen de transport au départ de la Côte d'Ivoire



Les hommes empruntent majoritairement la voie terrestre (74%) et principalement le bus (71%) alors que les femmes quittent davantage la Côte d'Ivoire par la voie aérienne (68%). Selon les femmes enquêtées, l'avion représente un mode de transport plus sécurisé pour atteindre des pays ne nécessitant pas de visa pour un séjour touristique de moins de 90 jours.

Le sexe, le motif du départ et la destination du migrant sont des critères qui influencent le moyen de locomotion utilisé au départ de la Côte d'Ivoire.

### Le paiement de frais non-officiels à l'aéroport

28%

des femmes (17% des hommes) ayant quitté la Côte d'Ivoire par avion ont dû payer au moins une personne à l'aéroport.

Pour les personnes victimes de traite dès leur départ de Côte d'Ivoire et voyageant par avion, les passeurs les ayant aidés à préparer leur voyage les retrouvent à l'aéroport, principalement dans le hall, afin de s'assurer de leur départ, de leur donner les dernières consignes et éventuellement de leur confier des bagages à remettre au passeur qui les attendra à l'aéroport du pays de destination.

Les passeurs vont également les mettre en relation avec des personnes travaillant dans l'aéroport, en cas de besoin, ce qui peut laisser sous-entendre que les documents de voyage et titres de transport que les passeurs les ont aidés à obtenir ne sont pas nécessairement en règle. Dans la majorité des cas, les voyageurs avaient été informés par leur passeur qu'ils allaient devoir payer ces frais additionnels non officiels à leur arrivée à l'aéroport.

Les informations collectées au cours des groupes de discussion avec les femmes montrent que celles qui ont dû payer des personnes pour des services non officiels à l'aéroport sont celles qui étaient victimes de traite avant leur départ (« mises sous contrat »). Il s'agit donc principalement des femmes qui avaient eu recours à des passeurs pour les aider à obtenir leurs documents de voyage ou à financer leur voyage.

« Il y a des cas fréquents d'amaque à l'aéroport pour les personnes qui partent sous contrat. (...) C'est ceux que l'on fait partir, ceux qui ont été mis sous contrat au départ de la Côte d'Ivoire à qui on confie des bagages. On te dit que tu dois préparer un sac de 10 kgs pour toi et tu ramènes une valise de 23 kgs pour les gens sur place. »

(Entretien avec un sensibilisateur communautaire, ancien migrant de retour)

### Les bagages confiés à l'aéroport aux victimes de traite

28%

des migrantes de retour (6% des hommes) ont dû voyager avec au moins un bagage qu'elles n'avaient pas préparé.

Le pourcentage ci-contre correspond aux 27% de femmes ayant déclaré avoir été mises sous contrat et donc victimes de traite avant leur départ, comme indiqué précédemment (cf p.19). Parmi les femmes ayant voyagé avec un bagage non préparé par leurs soins (28%), dans près de 80% des cas, ce bagage avait été préparé par leur passeur et remis à la voyageuse avant son départ. Dans la majorité des cas, le passeur leur avait indiqué qu'il s'agissait de nourriture, sans pour autant que la voyageuse puisse le vérifier, le bagage étant déjà fermé. En outre, les femmes ont déclaré avoir vécu ou été témoin de situation où de la drogue avait été cachée par les passeurs dans la nourriture (par exemple dans les boules d'attiéké<sup>17</sup>).

« On te confie une valise déjà emballée, donc tu ne sais pas ce qu'il y a dedans. Tu ne sais même pas que tu avais droit à deux fois 23 kgs pour la Tunisie ou le Maroc. On te dit que les vêtements là-bas, « c'est versé »<sup>18</sup> donc tu fais une petite valise. Et tu enregistres à ton nom le colis qu'on t'a confié. Arrivée à l'aéroport au Maroc, on m'a mise en prison. Je leur ai dit que l'on m'avait donné le colis, que c'est de la nourriture, de l'attiéké. Ils ont trouvé des sachets de liqueur et de la drogue dans les boules d'attiéké, de la cocaïne. Finalement ils ont dit qu'ils allaient me laisser passer pour me suivre et voir à qui je remettais le colis. C'est une femme qui m'attendait à l'aéroport pour récupérer le bagage, « la sœur d'une cousine ». »

(FGD avec des femmes de retour à Abobo)

<sup>17</sup> L'attiéké peut être décrit comme de la semoule de manioc et constitue un plat très consommé en Côte d'Ivoire.

<sup>18</sup> L'expression « c'est versé », signifie qu'il en existe beaucoup.

### 3.3 Documents de voyage confisqués, volés ou jetés sous la contrainte

« Sur la route, les réseaux de trafiquants de migrants volent les papiers d'identité des migrants. »

(Entretien avec la Cellule de Lutte contre le Trafic et l'Exploitation des Enfants (CLTE))

Le pourcentage indiqué dans l'encadré ci-contre est à nuancer dans la mesure où un nombre important de migrants de retour enquêtés et rencontrés dans le cadre de groupes de discussion ayant opté pour la voie terrestre au départ de la Côte d'Ivoire n'avaient pas emmené de documents d'identité avec eux, sur conseils du passeur ou d'un ami. L'argument avancé est qu'en cas d'arrestation par les autorités, il leur est impossible d'identifier leur nationalité et donc de les renvoyer dans leur pays d'origine.

**38%**

des enquêtés (dont 41% des hommes et 29% des femmes) ont déclaré s'être vu confisquer leurs documents de voyage ou avoir dû les abandonner au cours du voyage.

Ainsi, entre le pourcentage de migrants ayant été privés de leurs documents de voyage contre leur gré notamment à des fins d'exploitation, ceux les ayant abandonnés volontairement et ceux ayant quitté la Côte d'Ivoire sans document d'identité, nombreux sont ceux qui se sont retrouvés sans document d'identité à un moment de leur voyage, renforçant également leur vulnérabilité face aux autorités des différents pays traversés et réduisant l'opportunité de faire la demande de documents légaux officiels pour résider et travailler dans les pays de transit et de destination.

**L'absence de documents pouvant attester de leur identité a également renforcé la vulnérabilité des migrants face aux passeurs et trafiquants, étant dans l'impossibilité de se réclamer de la protection des autorités.**

« Les passeurs nous ont dit de tout donner, téléphone, papiers, argent, que dans le désert, on va vous les voler, que ce sera dangereux quand ils vont les trouver devant. Ils font du lavage de cerveau alors beaucoup donnent. Ceux qui n'avaient pas donné, ils ont caché dans les couches des enfants. »

(FGD avec des hommes de retour à Abobo)

Les principaux documents de voyage confisqués aux migrants de retour au cours du trajet sont :

- Le passeport pour 62% des enquêtés à qui l'on a confisqué un document d'identité au cours du voyage (92% des femmes et 53% des hommes)
- La Carte Nationale d'Identité (CNI) dans 57% des cas
- Le carnet de vaccination dans 26% des cas (48% des femmes et 20% des hommes).

Pour ce qui est de l'abandon des documents de voyage au cours du trajet pour se rendre dans le pays de destination identifié au départ de la Côte d'Ivoire, dans 88% des cas (dont 90% des hommes et 75% des femmes), les enquêtés l'ont fait pour ne pas être identifiés et dans 64% des cas pour se protéger. Il s'agirait de recommandations des passeurs afin de dissimuler le pays d'origine et de faciliter les demandes d'asile. Sur la base des discours recueillis au cours des entretiens et groupes de discussion, les passeurs incitent les voyageurs à se défaire de leurs documents dans l'optique de se protéger eux-mêmes.

« J'ai quitté la Côte d'Ivoire pour rester en Tunisie mais les conditions de vie étaient difficiles et les frais de scolarité élevés, car étudier était mon objectif. (Il a donc décidé de rejoindre l'Europe via la Libye). (...) J'ai confié mon passeport à un ami resté en Tunisie, car ça donne des informations sur ton identité. C'est l'information que m'avait donnée les personnes qui m'avaient devancées : tu ne prends pas de passeport, aucun document administratif et pas de téléphone. »

(Entretien avec un sensibilisateur communautaire, ancien migrant de retour)



### 3.4 Passage du trafic illicite à la traite de migrants

« On peut basculer rapidement d'un statut à un autre. Il s'opère un trafic illicite d'un point A à un point B. Si j'arrive au point B, les conditions ont changé « Oui je t'ai emmené au point B mais finalement, ça m'a coûté plus cher. Si tu ne peux pas me rembourser, je te mets dans un travail ». Si tu te rends compte de l'extrême vulnérabilité d'une personne, alors tu en profites (surtout si elle te plaît). Il est important de ne pas dissocier les deux (sans pour autant les confondre) : tu peux avoir sollicité le trafic illicite et te retrouver dans une situation de traite, par exemple les cinq mois en Tunisie sans travailler et devenir une victime (même si tu avais sollicité des services au départ). Souvent les migrants qui sont victimes de trafic et/ou de traite d'êtres humains, ne sont pas au courant des termes de l'échange ou les termes changent au cours du parcours migratoire sans qu'ils en soient avertis. »

(Entretien avec la DGIE).

Comme expliqué par Gaëtan Gorce dans son article paru en 2020<sup>19</sup>, le trafic de migrants et la traite d'êtres humains sont « deux notions distinctes et pourtant imbriquées », nécessitant une analyse mettant en lien les relations entre les deux et les situations favorables au basculement de l'une vers l'autre dans le contexte de la migration des Ivoiriens le long de la route méditerranéenne centrale et occidentale.

Nombre de migrants prennent la route sans avoir pris connaissance de l'itinéraire à suivre pour atteindre le pays de destination. Ils font donc appel à « un guide » qu'ils peuvent même parfois rencontrer dans la gare routière avant de prendre le bus. Une fois arrivés au milieu du désert, cette même personne va leur dire que sa mission est terminée (« J'ai terminé avec vous ») et va les abandonner, sans nourriture et sans eau. À chacun de se débrouiller pour survivre et atteindre le pays de transit ou de destination. Dans ces circonstances, les migrants ivoiriens vont rencontrer des passeurs sur la route et certains vont être récupérés par les réseaux de traite, notamment pour être vendus.

#### Trafic illicite de migrants et vente d'êtres humains

**Parmi les hommes enquêtés, un homme sur trois a déclaré avoir été vendu au cours de son voyage (4% des femmes). Ces derniers décrivent des situations au cours desquelles, après la traversée d'une frontière, leur passeur les aurait vendus à des trafiquants.**

« Sur la route aussi, tu as des risques de tomber dans le trafic et la traite. Ton passeur te vend alors que tu te rends dans ton pays de destination. Tu entends « le Noir, c'est de l'argent ». Souvent, les passeurs ne donnent pas l'argent à la personne sur place qui te fait traverser, c'est ce qui fragilise les migrants sur la route et pour traverser. Par exemple, pour passer d'un pays à un autre, chacun doit payer 100 EUR, le passeur a cinq clients, il devrait donc payer 500 EUR au prochain arrêt, mais il ne paie que 200 EUR. Du coup, il y en a deux qui passent et les trois autres sont vendus. »

(Entretien avec un sensibilisateur communautaire, ancien migrant de retour)

<sup>19</sup> Gorce Gaëtan, Décembre 2020, Migrants : Qui sont les trafiquants ?, Observatoire des criminalité internationales, Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS).

## 4. Séjour dans le pays de transit et de destination : irrégularité du statut administratif, vulnérabilité et risques de trafic illicite et traite des migrants

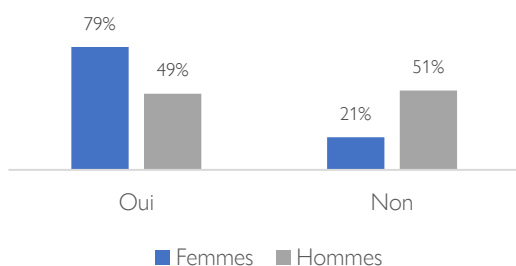
« Une des causes de l'exploitation est le trafic. Les gens sont plus fragiles quand ils sont hors de chez eux. Le déplacement renforce le risque de traite. »

(Entretien avec la CLTE)

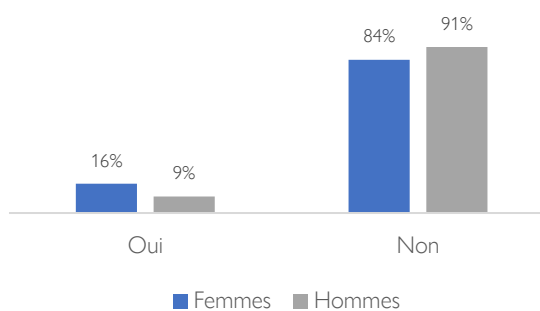
Cette quatrième et dernière section est consacrée aux conditions de séjour des migrants de retour dans les pays de transit et de destination ainsi qu'à la mise en évidence de situations de trafic abusif et de traite des personnes.

### 4.1 Irrégularité du statut administratif et vulnérabilité face aux trafiquants

Graphique 11 : Au moment de votre arrivée, pensiez-vous entrer et résider dans le pays de transit ou de destination avec tous les documents nécessaires ?



Graphique 12 : Avec le recul, aviez-vous tous les documents légaux pour résider et travailler dans le pays ?



**89%**

des migrants de retour enquêtés (dont 91% des hommes et 84% des femmes) ont déclaré ne pas avoir les documents légaux nécessaires pour résider et travailler dans le pays de destination ou de transit.

Le faible niveau d'information fiable des migrants de retour quant à leur migration impacte le niveau de conscience de l'irrégularité de leur statut administratif et des risques auxquels ils s'exposent, notamment concernant le trafic et la traite.

Si l'entrée sur le territoire peut se faire de manière régulière (notamment pour les femmes se rendant par avion en Tunisie ou au Maroc), nombreux sont les migrants de retour qui prolongent la durée de leur séjour au-delà de la durée accordée par le pays dans le cadre d'un séjour touristique, par exemple, un séjour de 90 jours en Tunisie et au Maroc (OIM, 2020) ou qui travaillent sans les documents légaux requis<sup>20</sup>.

**Le statut administratif irrégulier renforce la vulnérabilité des migrants et le risque d'être manipulés et contraints par les trafiquants qui pourront plus facilement les exploiter.**

<sup>20</sup> OIM Côte d'Ivoire, Juin 2020, Lien entre irrégularité et renforcement de la vulnérabilité des migrants ivoiriens en Tunisie, au Maroc et en Algérie.

## 4.2 Recours à un passeur dans les pays de transit et de destination

**47%**

des femmes (35% des hommes) ont déclaré qu'un passeur les attendait sur place au moment de leur arrivée dans le pays de transit ou de destination.

**71%**

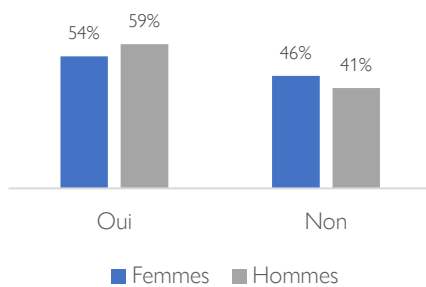
des femmes (48% des hommes) ayant un passeur les attendant à leur arrivée, ont déclaré avoir été en contact avec lui avant le départ de Côte d'Ivoire.

Si les hommes étaient plus nombreux que les femmes à avoir recours aux services d'un passeur au cours du voyage notamment du fait de la destination et du mode de transport, au moment de leur arrivée dans le pays de destination, les femmes sont plus nombreuses à recourir à leurs services, avec une mise en contact qui s'est faite la plupart du temps avant leur départ afin notamment de préparer l'installation (hébergement) et la recherche d'un travail.

« Arrivée au Maroc, il y avait deux Ivoiriens sur place. Ils ont pris un appartement dans lequel ils stockent les filles en attendant de les placer. »

(FGD avec des femmes migrantes de retour à Abobo)

Graphique 13 : Recours à un passeur dans le pays de transit / destination ?

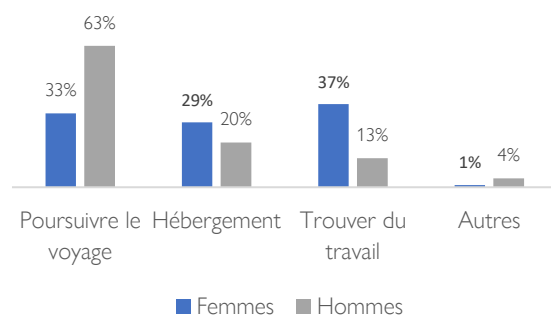


Cette mise en contact avec les passeurs s'est faite principalement via une connaissance (41% des cas dont 45% des hommes et 33% des femmes) et via le passeur en Côte d'Ivoire (41% dont 47% des femmes et 38% des hommes). Ces informations mettent en évidence l'existence de réseaux organisés entre le pays de départ (Côte d'Ivoire) et les principaux pays de destination et de transit que sont notamment la Tunisie et le Maroc pour les femmes et l'Algérie pour les hommes.

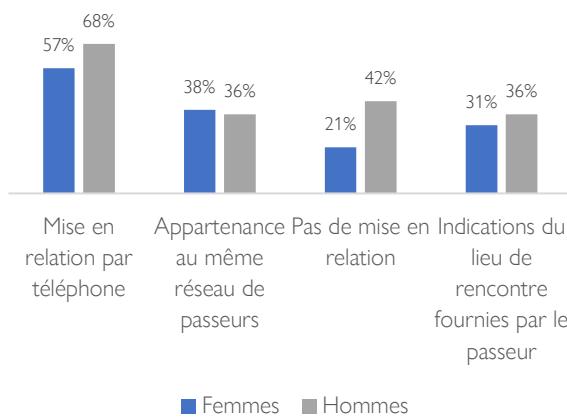
Parmi les migrants de retour ayant déclaré avoir eu recours à un passeur pendant leur séjour dans le pays de transit ou de destination, dans 28% des cas (44% des femmes et 23% des hommes), il s'agissait du même passeur qui les avait aidés au départ de la Côte d'Ivoire ou pendant le voyage.

Dans 56% des cas (dont 63% des hommes et 33% des femmes), les migrants de retour ont déclaré avoir eu recours à un passeur dans le pays de transit ou de destination afin qu'il les aide à poursuivre leur voyage, notamment à se rendre en Europe en traversant des frontières de manière irrégulière. Les femmes notamment peuvent avoir changé leur destination finale du fait de conditions de vie et de travail difficiles dans le pays de destination choisi au départ de la Côte d'Ivoire.

Graphique 14 : Services demandés au passeur dans le pays de transit ou de destination



Graphique 15 : Comment se fait la mise en relation d'un passeur à un autre ?



La plupart du temps, la mise en relation d'un passeur à un autre se fait par téléphone et non physiquement, sans que le voyageur sache réellement où se trouve le passeur.

Après avoir abusé de la confiance du migrant, et/ou une fois le passage de la frontière réalisée par exemple, le passeur devient injoignable.

Selon les déclarations des migrants de retour, dans près de 40% des cas, les passeurs sur la route et dans les pays de transit ou de destination font partie du même réseau.

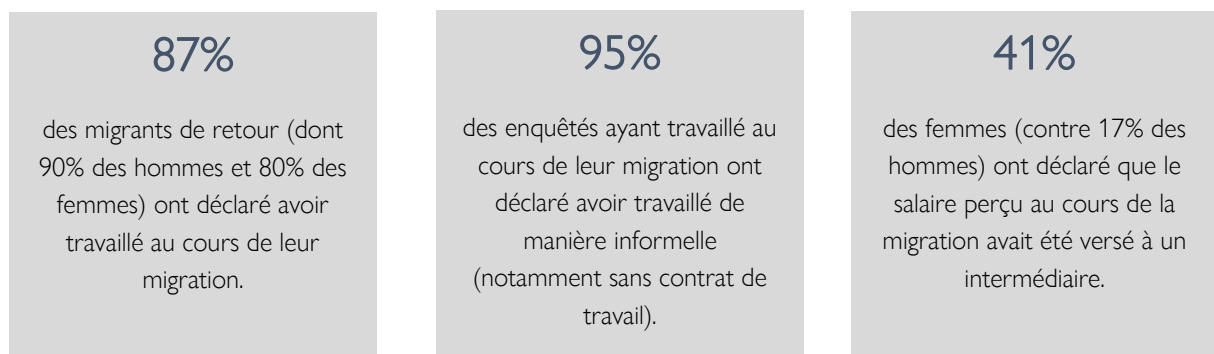
#### Trafic de faux documents d'identité dans les pays de transit et/ou de destination

Les migrants de retour ont mentionné à plusieurs reprises différents réseaux et différentes pratiques facilitant l'élaboration de faux documents d'identité. Une de ces pratiques serait appelée « *ressemblo* ». Elle consiste à faire une déclaration de perte de son passeport en vue de le « prêter » à une personne ayant une forte ressemblance physique afin de lui permettre de voyager plus facilement (Cette pratique était possible avant l'arrivée du passeport biométrique). Cette technique serait notamment utilisée par les personnes originaires d'un pays pour lequel il n'existe pas d'exemption de visa pour se rendre en Tunisie ou au Maroc pour un séjour touristique, c'est le cas du Cameroun par exemple. En échange du prêt du passeport, le prêteur recevrait une somme de 500 MAD (Moroccan Dirham), c'est-à-dire environ 46 EUR.

Toujours sur la base des déclarations recueillies auprès des migrants de retour, il existerait également des trafics pour revendre son billet d'avion retour. Le séjour dans le pays étant limité par la durée du séjour touristique de trois mois pour les cas de la Tunisie et du Maroc par exemple, la personne va revendre son billet retour sachant qu'elle a l'intention d'y travailler et d'y séjourner plus de trois mois. Il suffirait d'accompagner le billet d'une déclaration de perte du passeport auprès de la police pour obtenir un laissez-passer de l'ambassade afin de contourner le fait que le nom mentionné sur le billet ne corresponde pas au nom mentionné sur le passeport. Ce billet serait appelé « *billet ramasser-voler* », pratique particulièrement dangereuse selon les déclarations des migrants de retour et mise en place par les passeurs.

### 4.3 Travail dans les pays de transit/destination et risques de traite

#### Type de travail, secteur d'activité et revenu mensuel moyen dans les pays de transit et de destination



Les secteurs d'activité dans lesquels les migrants de retour ont travaillé sont sexuellement marqués : dans 77% des cas, les femmes ont déclaré avoir travaillé dans le service à la personne (ménage et nourrice principalement) et dans 60% des cas, les hommes ont travaillé dans le Bâtiment et Travaux Publics (BTP). Il s'agit le plus souvent d'un travail à temps plein, davantage journalier pour les hommes que pour les femmes.

Lorsqu'ils ont été rémunérés pour le travail réalisé, les hommes ont déclaré des revenus mensuels issus de leur activité économique exercée au cours de la migration plus élevés que les femmes.

Dans près de 50% des cas, femmes et hommes enquêtés ont travaillé à un moment de leur parcours sans être rémunérés. Selon le protocole additionnel de la Convention de Palerme, tous les indicateurs de traite sont réunis. 1. L'acte : Recrutement et/ou accueil ; 2. Le moyen : Promesse d'une rémunération élevée et de bonnes conditions de travail ; 3. Le but : travail forcé à des fins d'exploitation financière avec confiscation du document d'identité dans la plupart des cas.

Les femmes ont déclaré être moins informées que les hommes des conditions de travail sur place. Peu informées, elles ont souvent dû faire face à des conditions de travail pénibles qui ont impacté leur état de santé. Les groupes de discussion montrent que la majorité des femmes travaillaient dans des situations de servitude, considérée comme une forme de traite. Le groupe de discussion est un cadre plus intimiste et davantage propice au partage d'informations sur des sujets aussi sensibles que ceux du trafic et de la traite des êtres humains<sup>21</sup>.

Les conditions de travail et de vie difficiles ont pu inciter les femmes à recourir à des passeurs et trafiquants afin de poursuivre leur voyage, notamment à réaliser la traversée vers l'Europe via la Libye. N'ayant pas pu atteindre l'objectif de leur projet migratoire dans le pays de destination, en situation administrative irrégulière (incapacité à sortir du pays, en cas de pénalités à payer notamment) et influencées par les fausses promesses des passeurs, elles peuvent essayer de tenter leur chance dans un autre pays.

#### *Aide reçue dans les pays de transit et de destination*

**70%**

des femmes enquêtées (contre 43% des hommes) ont déclaré avoir été aidées par des intermédiaires dans leur recherche de travail dans les pays de destination.

Dans cette recherche d'emploi, les femmes ont majoritairement été aidées par un intermédiaire (passeur) dans 53% des cas contre 30% pour les hommes. Les hommes, quant à eux, ont la plupart du temps été aidés par un ami dans 56% des cas, contre 32% pour les femmes<sup>22</sup>.

Les femmes ont dû payer cet intermédiaire dans 59% des cas et les hommes dans 40% des cas. Parmi les femmes ayant dû payer cet intermédiaire pour leur recherche de travail, 76% ont déclaré avoir dépensé plus de 200.000 FCFA (soit 305 EUR) contre 38% des hommes.

Les femmes ont donc dû dépenser plus d'argent que les hommes pour avoir accès à ce service, pour lequel

<sup>21</sup> A titre d'exemple, certaines femmes recrutées pour faire le ménage ont notamment déclaré avoir dû travailler jusqu'à 17 heures par jour, en restant enfermées dans la maison, sans voir la lumière du jour. Les hommes sur les chantiers sont recrutés de manière journalière pour exécuter des tâches physiquement difficiles, sans avoir la certitude d'être rémunérés et avoir peu de possibilité de recours du fait de leur statut administratif irrégulier.

<sup>22</sup> Nombreux sont également les migrants de retour de Tunisie rencontrés ayant eu recours au site « Afrika Market » (62.200 membres sur la page facebook en janvier 2021) et au site « Tout y passe » pour les migrants de retour du Maroc. <https://www.toutypasse.com/p/maroc/annonces>

les hommes peuvent compter sur des connaissances sur place, et ont été davantage exposés aux risques de traite et de travail forcé et non rémunéré.

#### *Confiscation du passeport dans le pays de destination*

Parmi les migrantes de retour, 31% (contre 11% des hommes) ont eu leur passeport confisqué dans au moins un pays de destination, ce qui constitue également un indicateur de traite, la personne étant contrainte de travailler sans rémunération afin de pouvoir récupérer son document d'identité.

Lorsque le document d'identité a été confisqué, dans 65% des cas pour les femmes, leur passeport a été confisqué par leur employeur (contre 29% pour les hommes). Dans 56% pour les hommes, il a été confisqué par le passeur (contre 30% pour les femmes).

Pour 63% des femmes s'étant fait confisquer leur passeport, cela s'est passé au moment où elles ont commencé à travailler (contre 35% des hommes). Elles sont également 24% à avoir dû remettre leur passeport pour trouver du travail. Dans 29% des cas, les hommes ont dû se défaire de leur passeport contre leur gré afin de passer une frontière (contre 2% des femmes).

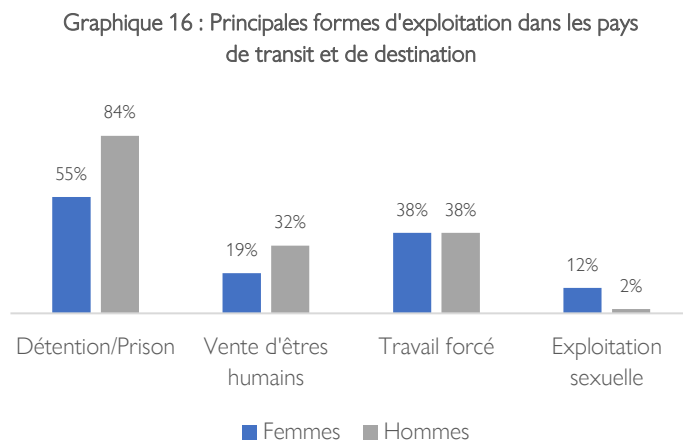
La raison pour laquelle les trafiquants et les employeurs leur auraient confisqué leur passeport serait pour les empêcher de fuir et s'assurer qu'ils remboursent la dette (non volontaire dans la plupart des cas) contractée pour l'achat du billet ou pour l'aide apportée dans la recherche d'un emploi ou d'un logement dans le pays de transit ou de destination.

« Une fois arrivée au Maroc, ils m'ont pris mon passeport pour me prendre ma puce téléphonique marocaine pour l'identifier. Le trafiquant m'a dit que pour les puces distribuées à l'aéroport, il y a un accord entre le Gouvernement du Maroc et de la Côte d'Ivoire pour nous écouter. Je leur ai répondu que ça ne me dérangeait pas d'être écoutée mais il ne m'a pas rendu mon passeport. J'ai menacé d'aller à la police en leur disant : « D'habitude, vous faites ça pour les personnes à qui vous avez payé le voyage, mais moi je ne vous dois pas. » Il m'a répondu qu'il n'avait rien à voir avec ça, qu'on lui a dit « Il y a une sœur qui veut aller au Maroc, faut lui trouver du travail ici. » Après, quand tu commences à travailler, celui qui est au Maroc envoie sa commission à celui en Côte d'Ivoire. »

(FGD avec des femmes migrantes de retour à Abobo)

Des migrants de retour enquêtés ayant fait l'expérience de la Libye mettent en lumière la possibilité d'y obtenir de faux passeports. En effet, la plupart des migrants ivoiriens arrivant en Libye n'ont pas de documents d'identité puisqu'on leur a demandé de s'en débarrasser au cours du voyage ou qu'on leur a volé, or avoir un passeport en Libye te permettrait de circuler plus librement voire d'être mieux rémunéré pour le travail réalisé. De même en Tunisie et au Maroc, même en absence de titre de séjour, il sera toujours plus facile de trouver du travail en étant muni d'un passeport. Les voyageurs ayant utilisé la voie aérienne sont donc privilégiés à ce niveau par rapport à ceux ayant choisi la voie terrestre.

#### 4.4 Différents types d'exploitation dans les pays de transit et de destination



**50%**  
des migrants de retour enquêtés ont connu la détention au moins une fois au cours de leur parcours migratoire.

##### L'exemple des prisons en Libye

Les hommes expliquent que dans les « centres » de détention en attente de la traversée, on les emmenait chaque jour au chantier sans les payer. Lorsqu'ils essayaient de réclamer leur salaire, ils recevaient des coups en échange. C'est en cas d'arrivée d'un autre « convoi » qu'ils étaient remplacés sur le chantier et qu'ils n'avaient plus à travailler.

« En Libye, quand tu fais un an en prison, tu prends du grade. Le prisonnier devient passeur. On lui donne un téléphone, chacun a sa part pour organiser sa sortie. »

(FGD avec des hommes de retour à Abobo)

La Libye est le principal pays dans lequel les femmes ont été placées en détention (89% des femmes ayant déclaré avoir été détenues). Quant aux hommes ayant déclaré avoir été en prison au moins une fois dans un pays de transit ou de destination, ils l'ont principalement été en Algérie (49% des cas) et en Libye (48%).

« Les « campos » (prisons « privées » / non officielles en Libye) sont des lieux de stockage des migrants. Tout est très bien organisé, c'est une chaîne et chacun a sa mission. Le travail qu'on nous fait faire dans les « campos », c'est de la traite. »

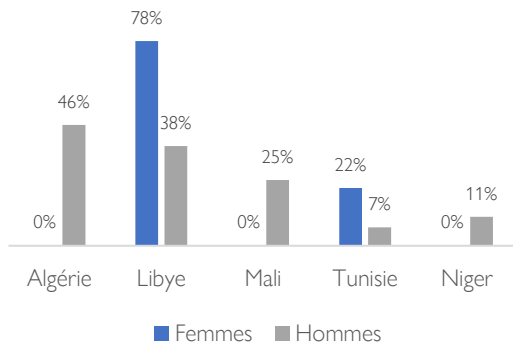
(Entretien avec un sensibilisateur communautaire, ancien migrant de retour)

Les migrants de retour ont mis en évidence les différentes situations auxquelles ils peuvent faire face dans les pays de transit et de destination tels que la Tunisie afin de rembourser leur dette (volontaire ou non) aux passeurs : 1. Travailler /être placé(e) ; 2. Faire venir une autre fille par exemple de Côte d'Ivoire ; 3. Si la personne choisit de s'échapper du travail dans lequel elle a été placée, il existe le risque qu'elle se tourne vers la prostitution en l'absence d'autres options pour subvenir à ses besoins et 4. Devenir la « femme » d'un passeur, d'un « tuteur » (impliquant des faveurs sexuelles en échange d'un toit et de nourriture) avec l'éventualité d'être remplacée et vendue lors de l'arrivée d'un nouveau convoi.

**Des migrants bloqués dans les pays de transit et de destination depuis longtemps et qui ont échoué dans leur projet migratoire deviennent eux-mêmes des passeurs qui exploitent financièrement les migrants nouvellement arrivés, alimentant les réseaux et augmentant les risques pour les migrants.**

Vente d'êtres humains

Graphique 17 : Principaux pays dans lesquels les situations de vente d'êtres humains ont été reportées



Parmi les femmes ayant déclaré avoir été vendues dans un pays de transit ou de destination, la grande majorité l'ont été en Libye (dans 78% des cas). Quant aux hommes, ils ont principalement été vendus en Algérie (dans 46% des cas) et en Libye (38%).

1 homme sur 3

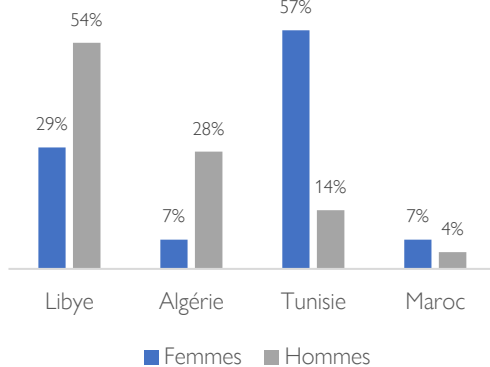
a déclaré avoir été vendu au moins une fois par un passeur dans un pays de transit ou de destination.

Dans 91% des cas, les ventes d'êtres humains reportées par les migrants de retour ont été organisées par les passeurs.

Par ailleurs, près de 30% des enquêtés ayant déclaré avoir été vendus dans un pays de transit ou de destination, l'ont été au moins deux fois.

Travail forcé et/ou non rémunéré

Graphique 18 : Principaux pays dans lesquels les situations de travail forcé ont été reportées



« J'étais éducatrice préscolaire en Côte d'Ivoire. Une « amie » sur place me dit de venir en Tunisie, que je pourrai gagner 400-450.000 FCFA (soit 610-686 EUR). Moi je voulais partir, mais pas en Tunisie. Mais comme on te dit que c'est facile... Elle a payé mon billet (2.000 TND = environ 612 EUR). Elle a dit que ça faisait cinq mois de mon salaire pour faire le ménage. Dès l'arrivée, la fille a pris mon passeport, j'ai été « mise sous contrat ». L'argent était donné directement au patron. Les gens pour qui je travaillais ne savaient pas. J'ai fait sept mois sur place, j'ai seulement reçu deux mois de salaire. Je n'étais pas maltraitée par mon employeur, c'était un avocat ou un juge, j'avais même un contrat de travail. Après cinq mois, on te rend ton passeport. »

(FGD avec des femmes de retour à Yopougon)

Le statut administratif irrégulier des migrants ivoiriens lors de leur séjour dans les pays de transit et de destination les ont exposés davantage à différentes formes d'exploitation économique. En Algérie, en Tunisie et au Maroc par exemple, les hommes déclarent avoir dû réaliser des tâches difficiles sur les chantiers, soulever des objets particulièrement lourds, lorsque les ouvriers nationaux se voyaient davantage assigner des travaux de finition. Dans certains cas, ils n'étaient pas payés, sans possibilité de se plaindre ou d'avoir recours à la justice du fait de l'absence de carte de séjour. Un des enquêtés a expliqué que son employeur en Tunisie l'avait menacé d'appeler la police pour l'accuser de trafic de drogue s'il continuait à se plaindre et à demander son salaire.



Peu importe le pays et le sexe, ce sont les passeurs et trafiquants qui les ont placés dans ces situations de travail forcé et donc de traite, qui ont abusé de leur vulnérabilité, pour en tirer un avantage financier.

#### *Violences basées sur le genre*

En plus des différents risques d'exploitation auxquels l'ensemble des migrants de retour ont pu être confrontés, les femmes subissent également des violences basées sur le genre telles que le viol notamment par les passeurs, sur la route ainsi que dans les pays de transit et de destination. Les témoignages de femmes au cours des groupes de discussion mettent en lumière la fréquence de l'utilisation du corps des femmes comme monnaie d'échange pour survivre dans des conditions de vie très difficiles.

*« Je suis partie pour le Maroc. Un grand frère a payé mon billet. On était en « transit » pour partir vers l'Europe, mais le coxeur nous a laissés sur place. On était 22 femmes et hommes dans un deux chambres/salon. C'est un homme ivoirien qui a fait venir toutes ces personnes. Il vit au dépend de ces personnes, surtout les femmes. Il les met sous contrat, les arnaque. Tu n'as pas de carte de séjour, alors c'est compliqué. (...) Le logement, c'est un business. L'homme fait payer les filles qu'il héberge, un forfait de 300.000 FCFA (soit 457 EUR) ou leur fait subir des violences sexuelles en échange. »*

(FGD avec des migrantes de retour à Yopougon)

## CONCLUSION

Les risques de trafic abusif et de traite des migrants ivoiriens sont présents dans toutes les étapes du parcours migratoire le long de la route méditerranéenne centrale et occidentale : au moment de la préparation du voyage, au cours du voyage ou encore dans les pays de transit et de destination. Cependant, les principaux risques de trafic et de traite des êtres humains se situent dans le mouvement, une fois que les migrants ont quitté leur pays d'origine, soit sur la route, soit dans les pays de transit et de destination.

Le manque d'informations fiables, la volonté des migrants de retour et leur persévérance à poursuivre leur projet migratoire pour améliorer leur situation économique et offrir un avenir meilleur à leur famille, notamment les femmes célibataires ayant des enfants à charge, les ont exposés à des risques qui les ont rendus vulnérables vis-à-vis des passeurs et trafiquants qui en ont tirés profit.

L'irrégularité du statut administratif des migrants de retour à un moment donné de leur parcours, pendant leur voyage en cas de traversée illégale de frontières ou dans les pays de destination en absence des documents légaux pour y résider et y travailler, facilite également le basculement du trafic vers la traite ou de la traite vers le trafic. En mettant en évidence les modes opératoires des trafiquants et passeurs, il s'agit d'analyser l'imbrication entre le trafic et la traite. En effet, si la migration au départ de la Côte d'Ivoire est volontaire, elle se retrouve le plus souvent contrainte suite aux mensonges et manipulations de personnes mal intentionnées.

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire montre depuis plusieurs années un engagement grandissant dans la lutte contre la traite des êtres humains, qu'il s'agisse des victimes de traite en Côte d'Ivoire (ivoiriennes et non-ivoiriennes) ou des victimes de traite ivoiriennes en dehors du pays. Dans un article en date du 20 juillet 2020, la Ministre de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte contre la Pauvreté Mariatou Koné en appelle à une mobilisation collective pour éradiquer ce fléau<sup>23</sup>. L'Etat de Côte d'Ivoire a d'ailleurs pris des mesures pour sanctionner ce phénomène. Il s'agit de la loi N° 2016-1111 du 8 décembre 2016 portant Lutte contre la traite des personnes et du décret N°2017-227 du 13 avril 2017 portant attribution, organisation et fonctionnement du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP). Il existe également la loi N° 2018-571 du 13 juin 2018 relative au trafic illicite des migrants. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a mis en place une stratégie qui court de 2016-2020 et sera renouvelée pour 2021-2025.

Le trafic illicite et la traite des migrants le long de la route méditerranéenne centrale et occidentale mérite l'attention des gouvernements, bailleurs de fonds et acteurs humanitaires impliqués afin d'adresser le problème, de mettre en place des mécanismes appropriés de prévention, de protection et de poursuite judiciaire. La coordination et collaboration entre les Etats semblent être une étape clé afin de diffuser un message commun à destination des passeurs et trafiquants mais aussi par exemple d'encadrer le recrutement de la main d'œuvre et les mécanismes de protection des travailleurs migrants dans la région<sup>24</sup>.

---

<sup>23</sup> [TRAITE DES ETRES HUMAINS : LA MINISTRE MARIATOU KONE EN APPELLE A UNE MOBILISATION COLLECTIVE POUR ERADIQUER CE FLEAU \(www.gouv.ci\)](https://www.gouv.ci/fr/actualites/traite-des-etres-humains-la-ministre-mariatou-kone-en-appelle-a-une-mobilisation-collective-pour-eradiquer-ce-fleau)

<sup>24</sup> OIM, 2020, Une étude exploratoire sur le recrutement de la main-d'œuvre et les mécanismes de protection des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest : L'étude de cas de la Côte d'Ivoire, de la Gambie du Ghana, du Nigéria et du Sénégal.

## RECOMMANDATIONS

### 1. Améliorer le système de gestion des données sur le trafic et la traite des migrants

Des mécanismes pourraient être mis en place sur toute l'étendue du territoire, tels qu'une plateforme, en vue d'intégrer la traite dans les activités au quotidien menées par les autorités locales surtout pour la collecte de données. Il s'agirait de s'appuyer sur les services existants (notamment les travailleurs sociaux et agents de santé dans les centres sociaux et centres socio-éducatifs) pour avoir une meilleure compréhension de la situation.

### 2. Développer un guide de référencement des personnes victimes de traite

*« Il est important d'avoir un guide de référencement des personnes victimes de traite afin de savoir qui fait quoi ? Notamment dans les Ambassades des pays d'Afrique du Nord, il faut qu'il y ait un(e) psychologue pour parler avec les femmes victimes de traite. Il faut également changer la perception d'aller voir un psychologue et accorder de la crédibilité et de la légitimité à ce que la victime de traite a vécu. »*

(Entretien avec la DGIE)

*« Il faut créer un réseau d'alerte complémentaire ainsi qu'un mécanisme de référencement clair, transparent et efficace. »*  
(Entretien avec expertise France)

### 3. Renforcer les capacités d'identification des victimes d'abus liés au trafic illicite et de traite des migrants et informer les victimes sur leurs droits (notamment aux frontières)

Il s'agirait notamment d'appuyer les acteurs compétents pour savoir comment et quand identifier les victimes au cours des différentes étapes suivantes : 1. La phase de recrutement ; 2. La phase de mouvement ; 3. La phase d'exploitation ; et 4. La phase de rapatriement.

### 4. Renforcer la compréhension de la structuration des réseaux de trafic et de traite des migrants et l'identification des intermédiaires

*« En ce qui concerne les réseaux, le recrutement en Côte d'Ivoire, c'est toute une chaîne. Ils sont tous en contact. Le problème est de trouver une stratégie de lutte car le réseau est présent de façon latente, on ne sait pas qui est à la base. On est tous des potentiels recruteurs, on peut en faire partie sans s'en rendre compte. Ta voisine peut venir te voir en te disant « Ta fille traîne, je connais quelqu'un qui peut la faire partir en Tunisie ». Ta voisine devient un maillon de la chaîne sans s'en rendre compte. La plupart du temps, elle n'est pas rémunérée et pense faire du bien à la personne qu'elle aide à faire partir. Ils ne savent pas que c'est un réseau de traite mais dans les quartiers, ils connaissent les points focaux et c'est banalisé. Il y a beaucoup d'intermédiaires avant d'arriver au trafiquant. Il est difficile d'obtenir des témoignages de victimes pour arriver à la source. »*

(Entretien avec le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP))

Les différentes branches seraient donc bien insérées dans les localités à fort potentiel migratoire, sans réelle prise de conscience qu'il s'agit d'un réseau de traite des êtres humains, surtout à l'intérieur du pays dans des villes telles que Daloa, Bouaké, San Pedro, Soubré, Man ou encore Agboville. Abidjan serait surtout le lieu de transit avant de prendre la route pour quitter le pays.

« Les réseaux de traite sont très structurés. Le plus souvent le recrutement se fait via des personnes en qui les migrants ont le plus confiance : parents, guides religieux, conseillers spirituels. C'est aussi ce qui fait qu'il y a très peu de dénonciation de la part des victimes de traite. Il y a un lien entre la personne qui donne l'idée du départ et celui qui fait passer les frontières dans le cas de trafic d'êtres humains. La personne qui a recruté pour le compte du passeur recevra une rémunération. »

(Entretien avec ONUDC)

## 5. Coordonner la réponse inter-Etat à la lutte contre le trafic et la traite des migrants

Valoriser la collaboration entre les Etats concernés par les différents réseaux permettrait notamment d'encadrer le recrutement de main d'œuvre et les mécanismes de protection des travailleurs migrants (exemple : Corridor Côte d'Ivoire -Tunisie).

Le problème du démantèlement reste majeur, mettant en évidence la nécessité que les Gouvernements puissent réactiver la collaboration policière et judiciaire, en mettant notamment en place une plateforme de collaboration. Si dans les textes la coopération judiciaire existe déjà, il s'agirait de la réactiver et de renforcer la coopération policière (exemple : coopération judiciaire avec la Tunisie mais aussi avec les pays de l'espace CEDEAO, tels que le Burkina Faso, le Mali, le Bénin, le Ghana ou encore le Togo).

« Il est important de rassurer la victime, de ne pas criminaliser sa volonté de départ mais son statut de victime de traite. Il faut dissocier le fait de solliciter un service irrégulier/illégal et la traite, d'autant plus quand l'entrée sur le territoire est régulière, comme en Tunisie ou au Maroc (pays pour lesquels les citoyens n'ont pas besoin de visa pour un séjour touristique). Il est important de sortir du jugement pour identifier les victimes. Il faut que les victimes aient confiance dans le système pour pouvoir parler de manière ouverte. »

(Entretien avec la DGIE)

## 6. Mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation sur les risques associés au trafic et à la traite des migrants sur les principales routes migratoires dans les lieux clés (ex : aéroport, gares routières, administration, agences de voyage, etc.)

## 7. Favoriser la prise en charge psychosociale et en santé mentale des victimes de trafic illicite et de traite des migrants

« Un autre problème au moment du retour est le regard de la communauté sur les enfants de retour ayant été victimes de trafic ou de traite au cours de leur voyage. Il y a une stigmatisation culturelle. Le retour est vécu comme un échec. L'enfant se referme sur lui-même et ne dénonce pas qu'il a été victime de traite. **On autorise le départ mais pas le retour.** »

(Entretien avec la DPE)

« De ces différentes formes d'exploitation naissent des traumatismes qui demandent la mise en place d'une assistance, d'une protection incluant notamment un partage d'information. Il faut élaborer des réponses cohérentes qui interviennent dans une logique globale. »

(Entretien avec la DGIE)

Il s'agirait de mettre en place un cadre dans lequel les migrants de retour victimes de trafic et de traite peuvent s'exprimer en toute confiance avec le renforcement des mécanismes de référencement auprès des structures compétentes, en collaboration notamment avec le Programme National de Santé Mentale (PNSM).

# LISTE DES TABLEAUX, SCHÉMAS, ENCADRÉS ET GRAPHIQUES

## TABLEAUX

<u>Tableau 1</u> : Arrivées de migrants déclarés Ivoiriens en Italie et en Espagne entre 2015 et 2020	8
<u>Tableau 2</u> : Principaux pays de destination par sexe	13
<u>Tableau 3</u> : Niveau et sources d'information des migrants de retour par rapport à leur projet migratoire	16

## SCHÉMAS

<u>Schéma 1</u> : Composantes de la traite des personnes, OIM Côte d'Ivoire, 2020	9
<u>Schéma 2</u> : Similarités et différences entre la traite et le trafic, OIM Côte d'Ivoire, 2020	10
<u>Schéma 3</u> : Démarche méthodologique de la recherche	11
<u>Schéma 4</u> : Profil des femmes de retour	12
<u>Schéma 5</u> : Profil des hommes de retour	12

## ENCADRÉ

<u>Encadré 1</u> : Le passage de la frontière entre la Tunisie et la Libye	22
--	----

## GRAPHIQUES

<u>Graphique 1</u> : Comment s'est prise la décision de partir ?	15
<u>Graphique 2</u> : Type de migration envisagé au départ de la Côte d'Ivoire	16
<u>Graphique 3</u> : Obtention d'un document de voyage avant de partir	17
<u>Graphique 4</u> : Titre de transport au départ de la Côte d'Ivoire	18
<u>Graphique 5</u> : Mise en contact avec un passeur au départ de la Côte d'Ivoire	20
<u>Graphique 6</u> : Saviez-vous que vous alliez rentrer dans le pays de transit/destination de manière irrégulière ?	21
<u>Graphique 7</u> : Saviez-vous que vous alliez résider dans le pays de transit/destination de manière irrégulière ?	21
<u>Graphique 8</u> : Saviez-vous que vous alliez travailler dans le pays de transit/destination de manière irrégulière ?	21
<u>Graphique 9</u> : Principaux pays dans lesquels les migrants de retour ont sollicité les services d'un passeur	21
<u>Graphique 10</u> : Moyen de transport au départ de la Côte d'Ivoire	22
<u>Graphique 11</u> : Au moment de votre arrivée, pensiez-vous entrer et résider dans le pays de transit ou de destination avec tous les documents nécessaires ?	26
<u>Graphique 12</u> : Avec le recul, aviez-vous tous les documents légaux pour résider et travailler dans le pays ?	26
<u>Graphique 13</u> : Recours à un passeur dans le pays de transit / destination ?	27
<u>Graphique 14</u> : Services demandés au passeur dans le pays de transit ou de destination	27
<u>Graphique 15</u> : Comment se fait la mise en relation d'un passeur à un autre ?	28
<u>Graphique 16</u> : Principales formes d'exploitation dans les pays de transit et de destination	31
<u>Graphique 17</u> : Principaux pays dans lesquels les situations de vente d'êtres humains ont été reportées	32
<u>Graphique 18</u> : Principaux pays dans lesquels les situations de travail forcé ont été reportées	32

## BIBLIOGRAPHIE

IASC, 2017, A Common Monitoring and Evaluation Framework for Field test version Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Settings (Reference group for Mental Health and Psychosocial Support in Emergency Setting).

Convention de Palerme relative à la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, 2000.

Gorce Gaëtan, Décembre 2020, Migrants : Qui sont les trafiquants ?, Observatoire des criminalité internationales, Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS).

IOM, Displacement Tracking Matrix (DTM), “Quarterly Regional Report October – December 2020”

IOM (DTM), June 2020, Europe — Mixed Migration Flows to Europe Monthly Overview

IOM (DTM), October 2019, Europe — Mixed Migration Flows to Europe Monthly Overview.

MMC, May 2019, « Players of many parts: The evolving role of smugglers in West Africa’s Migration Economy ».

OIM, Etat de la migration dans le monde 2020, [https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr\\_2020\\_fr.pdf](https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2020_fr.pdf); [http://migration.iom.int/doc/Flows\\_Compilation\\_Report\\_December2017\\_%20.pdf](http://migration.iom.int/doc/Flows_Compilation_Report_December2017_%20.pdf)

OIM, 2020, Une étude exploratoire sur le recrutement de la main-d’œuvre et les mécanismes de protection des travailleurs migrants en Afrique de l’Ouest : L’étude de cas de la Côte d’Ivoire, de la Gambie du Ghana, du Nigéria et du Sénégal.

OIM Côte d’Ivoire, Novembre 2020, Research Brief et Infographie, Impact psychosocial de la migration sur les migrants ivoiriens de retour en Côte d’Ivoire.

OIM Côte d’Ivoire en coordination avec le Bureau Régional de l’OIM à Dakar, Octobre 2020, L’endettement des migrants de retour et l’impact sur la réintégration durable en Côte d’Ivoire.

OIM Côte d’Ivoire, Juin 2020, Lien entre irrégularité et renforcement de la vulnérabilité des migrants ivoiriens en Tunisie, au Maroc et en Algérie.

OIM Côte d’Ivoire, Novembre 2019, Migration féminine en Côte d’Ivoire : Le parcours des migrantes de retour.

OIM Côte d’Ivoire, Août 2018, Rapport de profilage des migrants ivoiriens.

OIM Maroc, 2010, Agir contre la traite et le trafic des migrants. Manuel de formation de base.

OIM Nigeria, 2020, Trafficking in persons training guide <https://publications.iom.int/system/files/pdf/trafficking-in-persons-training-guide.pdf>

OMS, 2002, Rapport mondial sur la violence et la santé, Genève.

ONUDC, 2019, Définir le concept de la traite des personnes.

ONUDC, 2015, Etude thématique. Le rôle du “consentement” dans le protocole relatif à la traite des personnes.

Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH), Novembre 2014.

Sollazzo Roberto and Nowak Matthias, October 2020, Tri-border Transit Trafficking and Smuggling in the Burkina Faso– Côte d’Ivoire–Mali Region, Briefing Paper Security Assessment in North Africa.

UNODC, Global report on trafficking in persons 2020, UNODC Research.

UNODC, Global report 2018 Trafficking in persons

OIM Côte d'Ivoire

Il Plateaux Vallon, 3<sup>ème</sup> tranche, Rue J 107, Lot 1605

Cocody 27 BP 739, Abidjan 27, Côte d'Ivoire

Pour toute information complémentaire :

Tél. : +225 22 52 82 00

Courriel : [iomabidjan@iom.int](mailto:iomabidjan@iom.int)

[mschramm@iom.int](mailto:mschramm@iom.int)

Site Web : [www.iom.int](http://www.iom.int)

